Nouvel élan vers la réussite

Nouvel élan vers la réussite
Vue d'ensemble

le 23 mars 2004

Canada

« ...tout au long de notre histoire, les Canadiens ont été animés par une idée bien simple : que nous avons la responsabilité de faire en sorte que nos enfants et nos petits-enfants aient une vie meilleure dans un pays meilleur [...] Ce budget assume cette responsabilité en jetant les bases d'un avenir meilleur. »

Le ministre des Finances, Ralph Goodale
Le discours du budget de 2004

Introduction

Le Canada est un pays qui donne son plein rendement.

Le budget de 2004 imprime à la politique économique et sociale un nouvel élan vers la réussite.

Le présent budget vise deux objectifs :

- assurer aux Canadiens une gestion financière responsable et prudente;
- commencer à articuler la vision présentée dans le discours du Trône, à savoir renforcer les assises sociales du Canada, bâtir une économie du XXI[e] siècle et restaurer la fierté et l'influence du Canada dans le monde.

Il comprend des mesures sur ce qui suit :

- *La gestion financière responsable et prudente* – améliorer la reddition de comptes et l'intégrité sur le plan des dépenses publiques et continuer d'afficher des budgets équilibrés ou excédentaires.
- *La santé* – promouvoir des politiques efficaces qui préserveront et renforceront nos systèmes de soins de santé et de santé publique.

- *L'apprentissage* – fournir aux jeunes les outils qui assureront leur réussite, tout en favorisant l'apprentissage permanent pour tous les citoyens.
- *Les collectivités* – jeter des assises solides et durables pour un nouveau pacte visant les collectivités.
- *Le savoir et la commercialisation* – accroître la productivité au moyen d'investissements dans la recherche-développement.
- *Les relations du Canada avec le reste du monde* – tisser et renforcer les liens internationaux du Canada.

Perspectives économiques et financières

L'économie canadienne a été secouée par une série de chocs en 2003 : l'épidémie de SRAS; la maladie de la vache folle; la panne de courant en Ontario; les feux de forêt en Colombie-Britannique; l'ouragan Juan en Nouvelle-Écosse.

Ces événements, et la rapide appréciation de plus de 20 % du dollar canadien, ont freiné la croissance économique du Canada, qui s'est établie à 1,7 % l'an dernier, soit bien en deçà des 3,2 % prévus par les économistes du secteur privé au moment du dernier budget fédéral.

Selon les prévisionnistes du secteur privé, l'économie canadienne devrait croître en moyenne de 2,7 % en 2004, sous l'effet de solides composantes fondamentales intérieures, de faibles taux d'intérêt et d'une économie américaine plus vigoureuse. En 2005, le taux de croissance devrait atteindre 3,3 %.

Gestion financière responsable et prudente

Le gouvernement du Canada est déterminé à afficher des budgets équilibrés ou excédentaires pour les deux prochains exercices. En s'engageant à faire preuve de discipline budgétaire, il entend maintenir sa réserve annuelle pour éventualités de 3 milliards de dollars qui, si elle n'est pas requise pour des imprévus, servira à réduire la dette fédérale. De plus, le budget rétablit la mesure de prudence économique de 1 milliard de dollars en 2004-2005 et en 2005-2006.

Ces éléments de prudence ont permis de faire face à d'énormes difficultés associées au SRAS et à la maladie de la vache folle. Ainsi, le gouvernement a pu accorder une aide directe de 1 milliard de dollars aux producteurs agricoles pour compenser les graves problèmes causés par les récents foyers de maladies et la chute soudaine des revenus agricoles.

Ce budget fixe aussi l'objectif de réduire le ratio de la dette au PIB du Canada à 25 % d'ici 10 ans.

Le gouvernement améliore la gestion et la surveillance des dépenses en instaurant un plan détaillé d'amélioration de la reddition de comptes et de la transparence, sous la gouverne du président du Conseil du Trésor. Ce plan :

- rétablira le Bureau du contrôleur général du Canada, qui sera chargé de surveiller l'ensemble des dépenses publiques;

- nommera des contrôleurs agréés, qui devront autoriser chaque nouvelle mesure de dépense dans chacun des ministères;
- renforcera la vérification interne à l'échelle de l'administration fédérale;
- mettra en place de nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État et exigera que les résultats des vérifications spéciales quinquennales soient déposés au Parlement;
- mettra en place graduellement un système de divulgation, sur support électronique, de tous les marchés de l'État, sauf en de très rares exceptions.

De plus, le gouvernement a :

- réaffecté 1 milliard de dollars par année des programmes moins prioritaires vers les programmes très prioritaires;
- amorcé un examen approfondi de l'ensemble des dépenses publiques, mené par le Comité du Cabinet chargé de l'examen des dépenses. Ce dernier dégagera au cours des quatre prochaines années des économies d'au moins 3 milliards de dollars par année, qui pourront être réinvesties.

Santé

Le budget confirme le versement de 2 milliards de dollars au titre des soins de santé aux provinces et territoires qui a été annoncé lors de la rencontre de janvier 2004 des premiers ministres, portant à 36,8 milliards de dollars les sommes affectées aux termes de l'Accord de 2003 sur la santé.

Cette somme supplémentaire bonifie les mesures annoncées dans le budget de 2003 afin d'assurer aux provinces et aux territoires un financement stable et prévisible au titre des soins de santé. D'ici 2007-2008, les transferts en espèces aux provinces et aux territoires au titre de la santé et des programmes sociaux atteindront 28,1 milliards de dollars, soit une hausse moyenne annuelle de 1,8 milliard, ou 8 %, à compter de 2003-2004.

En outre, les cas récents de SRAS, de maladie de la vache folle et de virus du Nil occidental au Canada ont fait ressortir la nécessité de mettre au point un système coordonné d'intervention en cas d'urgences nationales de santé publique. Le budget de 2004 donne le coup d'envoi à ce processus en injectant 665 millions de dollars au cours du présent exercice et des deux suivants, ce qui comprend :

- 165 millions pour aider à mettre sur pied la nouvelle agence de la santé publique du Canada et financer ses principales activités, notamment accroître la capacité d'intervention en cas d'urgence et améliorer la surveillance;
- 100 millions pour Inforoute Santé du Canada afin de mettre en œuvre des systèmes perfectionnés de surveillance en temps réel de la santé publique;
- 400 millions à l'intention des provinces et des territoires pour appuyer une stratégie nationale d'immunisation et contribuer à accroître la capacité d'intervention en matière de santé publique.

Apprentissage

Le budget de 2004 comporte une série de mesures visant à donner aux Canadiens un meilleur accès aux études postsecondaires et à favoriser l'apprentissage permanent, au moyen notamment :

- d'un nouveau Bon d'études canadien, qui octroiera jusqu'à 2 000 $ pour les enfants nés après 2003 et dont la famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Un Bon initial de 500 $, suivi de versements annuels de 100 $, sera octroyé aux enfants jusqu'à l'âge de 15 ans, et ce, tant que la famille a droit au supplément de la PNE;
- d'une augmentation importante du taux correspondant de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, pour les familles à revenu faible ou moyen;
- d'une nouvelle bourse pouvant atteindre 3 000 $ pour les étudiants de première année d'un programme d'études postsecondaires, à charge, issus de familles à faible revenu;
- du relèvement du plafond hebdomadaire des prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui passe de 165 $ à 210 $;
- de l'accélération de la mise en œuvre de l'entente conclue avec les provinces et les territoires pour améliorer l'accès à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui soient efficients et de qualité;
- de l'application du crédit d'impôt pour études aux employés qui suivent des cours liés à leur travail.

Nouveau pacte pour les collectivités

Le gouvernement s'engage à instaurer un nouveau pacte à l'intention des collectivités de toutes tailles. À cette fin, le budget de 2004 prévoit les mesures initiales suivantes :

- Les municipalités auront droit au remboursement de la taxe sur les produits et services et de la portion fédérale de la taxe de vente harmonisée; cette mesure se chiffrera à environ 7 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années.
- La somme de 1 milliard de dollars prévue dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale sera dépensée sur 5 ans plutôt que sur 10 ans, comme il avait été annoncé précédemment.
- Une somme de 4 milliards de dollars sera versée sur 10 ans pour l'assainissement des sites contaminés.
- Les programmes fédéraux seront renforcés pour donner suite aux priorités des Autochtones et de leurs collectivités.
- Des fonds de 15 millions de dollars par année serviront à donner aux immigrants spécialisés une formation linguistique poussée destinée à réduire les obstacles auxquels ils font face sur le marché du travail.

Secteur des organismes communautaires et à but non lucratif

Divers organismes communautaires et à but non lucratif contribuent à améliorer le bien-être des Canadiens et de leur famille.

Pour souligner l'apport des entreprises du secteur de l'économie sociale et des organismes du secteur bénévole, le budget de 2004 prévoit :

- améliorer les règles fiscales régissant les organismes de bienfaisance;
- élargir l'accès aux programmes offerts aux petites entreprises et contribuer à l'établissement de fonds d'immobilisation et d'autres sources de financement à l'intention des entreprises du secteur de l'économie sociale;
- consacrer des fonds supplémentaires à l'Initiative du secteur bénévole au cours des deux prochains exercices.

Savoir et commercialisation

Le gouvernement reconnaît qu'il faut accroître la productivité et stimuler l'innovation pour assurer le développement de l'économie du XXI^{e} siècle.

L'investissement soutenu dans les nouvelles technologies est essentiel à l'amélioration de la productivité. C'est pourquoi le budget de 2004 :

- relève de 30 % à 45 % le taux de la déduction pour amortissement applicable aux ordinateurs et au matériel connexe, et de 20 % à 30 % celui applicable au matériel de transmission à large bande, au matériel Internet et au matériel d'infrastructure de réseaux de données.

De plus, ce budget prévoit des investissements qui accroîtront la capacité du Canada à réussir dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, notamment par :

- l'affectation de fonds supplémentaires de 90 millions de dollars par année aux trois conseils subventionnaires fédéraux;
- le versement de 270 millions à la Banque de développement du Canada et à Financement agricole Canada pour fournir des capitaux de risque destinés aux entreprises en démarrage à vocation technologique et mobiliser des investissements de capitaux privés supplémentaires à l'appui des technologies de pointe;
- l'injection de 100 millions pour améliorer la commercialisation des résultats des travaux de recherche effectués dans les universités, les hôpitaux et autres installations de recherche au Canada;
- le devancement d'une année de l'augmentation prévue du plafond de la déduction accordée aux petites entreprises, soit du montant des bénéfices assujettis au taux d'impôt de 12 %, pour le faire passer à 300 000 $ en 2005.

Relations du Canada avec le reste du monde

Le gouvernement restaurera la fierté et l'influence du Canada sur la scène internationale.

Le budget de 2004 appuie cette priorité en instaurant un ensemble de mesures ciblées visant les domaines de la sécurité nationale, de la défense et de l'aide étrangère, dont :

- l'affectation d'un montant supplémentaire de 250 millions de dollars pour couvrir les coûts de la participation des Forces canadiennes aux missions de maintien de la paix en Afghanistan et aux efforts internationaux permanents de lutte contre le terrorisme;
- le versement de 50 millions en 2004-2005 au titre de la participation militaire du Canada aux efforts multinationaux de maintien de la paix sanctionnés par les Nations Unies en Haïti;
- l'exonération de l'impôt sur le revenu que gagnent les membres des Forces canadiennes et les policiers lorsqu'ils participent à des missions internationales à risque élevé;
- l'affectation de fonds supplémentaires de 605 millions de dollars sur cinq ans pour répondre aux priorités en matière de sécurité telles que les activités de renseignement, la protection des frontières et la sécurité maritime et informatique, ainsi que pour renforcer la coordination des systèmes, de l'information, de l'évaluation des menaces et des interventions en cas d'urgence;
- l'injection d'une somme supplémentaire de 248 millions de dollars en 2005-2006 au chapitre de l'aide internationale, qui s'ajoute à l'augmentation de 8 % déjà allouée en 2004-2005;
- la réduction du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien dans le cas des vols intérieurs, transfrontaliers et autres vols internationaux.

Renseignements sur le budget de 2004

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant :

au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou
au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Nouvel élan vers la réussite

Le discours du budget de 2004

Le ministre des Finances
l'honorable Ralph Goodale, c.p., député

le 23 mars 2004

Canada

Nouvel élan vers la réussite

Le discours du budget de 2004

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2004)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, Tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-23/2004-1F
ISBN 0-662-76196-0

Introduction

Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier les Canadiennes et les Canadiens d'un océan à l'autre qui m'ont aidé à préparer ce budget. Leur optimisme, leur fierté à l'endroit de ce pays, leurs espoirs quant à son avenir et leur engagement à l'égard des valeurs qui le définissent ont nettement contribué à façonner le budget que je présente aujourd'hui.

Tout au long de mes consultations, j'ai encore été frappé par le sens pratique des Canadiens, et par leur sens du bien commun. De Whitehorse à St. John's, ils m'ont rappelé l'importance de certaines valeurs, comme le travail acharné, un discours franc et le respect des engagements financiers. À cela s'ajoutaient un sens des responsabilités envers l'autre, un sentiment de compassion et une attitude d'inclusivité, sans oublier, bien sûr, une saine dose de scepticisme qui fait qu'on accorde plus d'importance aux actes qu'aux paroles.

Il y a quelques semaines, le gouvernement a présenté un discours du Trône dans lequel il décrivait un plan d'action ambitieux ouvrant la voie à une nouvelle décennie de réalisations pour le Canada. Nous avons présenté la vision d'un pays débordant de possibilités et reconnu à travers le monde pour la vigueur de son économie et pour son engagement de justice sociale, un pays respecté, qui inspire confiance et qui exerce une influence sur la scène internationale.

Je présente aujourd'hui un plan budgétaire ciblé qui repose sur deux objectifs clairs : d'abord, démontrer sans équivoque les principes de responsabilité financière et d'intégrité, puis, amorcer la réalisation des objectifs énoncés dans le discours du Trône. Nous faisons maintenant les paiements initiaux que nous avons les moyens de faire. Dans les budgets ultérieurs et au cours des prochaines années, nous ferons fond sur les mesures que nous prenons aujourd'hui pour aller encore plus loin.

Permettez-moi d'indiquer clairement ce que le budget d'aujourd'hui fera, et ce qu'il ne fera pas.

Certains ont prétendu que nous allions nous éloigner de toute prudence en matière de gestion budgétaire. Il n'en est pas question. D'autres ont dit que nous allions nous engager dans une folie de dépenses préélectorales. Il n'en est pas question. D'autres encore ont dit que nous allions mettre en péril les progrès économiques qui ont coûté tant d'efforts aux Canadiens. Il n'en est pas question.

Ce que nous *ferons*, c'est effectuer des investissements importants dans des domaines clés comme les soins de santé, les collectivités et l'apprentissage, car il s'agit des assises sociales sur lesquelles les Canadiens vont bâtir une vie meilleure.

Ce que nous *ferons*, c'est donner à plus de Canadiens la chance de réussir, de développer leurs ambitions et de poursuivre leurs rêves.

Ce que nous *ferons*, c'est maintenir l'équilibre budgétaire et mieux contrôler les dépenses parce que les Canadiens ont parcouru trop de chemin et fait trop de sacrifices pour retomber dans le piège des déficits. Cette année encore, Monsieur le Président, nous présentons un budget équilibré, et nous ferons de même l'an prochain et l'année d'après.

Ce que nous *ferons*, c'est maintenir le fardeau de notre dette sur une trajectoire décroissante constante pour alléger le fardeau que notre génération et les habitudes de dépenser d'autrefois font peser sur l'avenir de nos enfants.

Nous allons renforcer aussi la gestion financière et l'intégrité des opérations du gouvernement parce que les Canadiens sont en droit d'obtenir une reddition de comptes, une transparence et un rendement de première classe pour les impôts qu'ils paient à même leur salaire durement gagné. C'est pourquoi nous annonçons aujourd'hui un plan détaillé, sous la direction du président du Conseil du Trésor, pour mettre en place un système moderne de gestion et de surveillance des dépenses visant à prévenir le genre d'abus financiers qui ont provoqué tant de colère chez les Canadiens. En tant que gouvernement, nous assumons non seulement la responsabilité de faire face aux problèmes du passé, mais aussi la responsabilité de les résoudre.

Premièrement, nous allons rétablir le Bureau du contrôleur général du Canada, qui va superviser rigoureusement toutes les dépenses gouvernementales.

Deuxièmement, nous allons nommer des vérificateurs professionnels agréés pour approuver toutes les nouvelles initiatives de dépenses dans chacun des ministères.

Troisièmement, nous allons réorganiser et renforcer la fonction de vérification interne à l'échelle du gouvernement pour assurer la mise en place de programmes de vérification intégrée fondés sur une saine analyse des risques que comportent toutes les activités ministérielles, avec l'autorisation de scruter tous les aspects de tous les portefeuilles, si modestes ou si « spéciaux » soient-ils.

Quatrièmement, nous mettrons en place des systèmes d'information modernes en temps réel pour faire le suivi de toutes les dépenses et fournir les outils nécessaires à un examen et à un processus de décision efficaces. C'est ainsi que tous les marchés conclus par le gouvernement du Canada seront divulgués au public, sauf dans quelque exceptions, comme la sécurité nationale.

Cinquièmement, nous allons établir de nouvelles règles pour la gouvernance des sociétés d'État. Nous allons exiger qu'elles déposent devant le Parlement et affichent sur leur site Web les résultats des vérifications spéciales, menées tous les cinq ans par le Bureau du vérificateur général.

Ensemble, ces mesures vont améliorer la transparence et l'administration, ainsi qu'aider à faire en sorte que l'argent des contribuables soit dépensé avec prudence. De la gestion avec intégrité, les Canadiens n'en méritent pas moins.

Monsieur le Président, ces mesures sont importantes, mais il faut faire encore davantage. Mises à part les questions d'intégrité et d'éthique, le gouvernement doit faire preuve de courage et de prévoyance pour transformer et réorienter l'évolution actuelle de ses dépenses afin de mieux donner suite aux priorités d'aujourd'hui et de demain.

Moins d'un mois après son entrée en fonction, notre nouvelle équipe a entrepris de dégager les économies permanentes de 1 milliard de dollars pour l'ensemble du gouvernement qui avaient été promises et comptabilisées dans le budget précédent. Avec le budget d'aujourd'hui, nous avons terminé cette tâche en décidant, par exemple, d'annuler le projet de musée d'histoire politique, de reporter des dépenses d'immobilisations de Via Rail, d'abolir le Programme des commandites et la réserve pour l'unité nationale, de comprimer les programmes de publicité et de réduire les budgets des ministères à compter du 1er avril 2004.

À l'avenir, il nous faudra réexaminer et recentrer davantage nos dépenses. C'est pourquoi nous avons mis sur pied le Comité du Cabinet chargé de l'examen des dépenses, qui revoit chaque aspect des dépenses gouvernementales. Le Comité élabore des normes sévères auxquelles tous les ministères devront se conformer, et il pose des questions difficiles auxquelles tous les ministères devront répondre. Le processus d'examen des dépenses sera rigoureux. Il reposera sur des critères de pertinence et d'excellence.

Et je veux immédiatement répondre à la question : « Pourquoi cet exercice? ». Il ne s'agit pas de sabrer dans les dépenses. Il s'agit plutôt de dégager des sommes qui pourront servir à quelque chose de nouveau, soit la réalisation de notre plan d'action sur plusieurs années pour lancer une nouvelle décennie de réussites. Le réexamen de ce que nous faisons et de notre façon de faire ne devrait pas être ponctuel, sporadique ou morcelé. Il devrait plutôt être un exercice continu pour renouveler et rajeunir le gouvernement. Il devrait aussi inclure des investissements dans une gestion publique de haute qualité. Nous devons accorder autant d'importance à une solide gestion qu'à l'élaboration des politiques.

D'ici quatre ans, nous prévoyons dégager au moins 3 milliards de dollars pour de nouveaux investissements dans les priorités sans cesse changeantes des Canadiens comme les soins de santé, l'apprentissage, l'innovation, les collectivités, les Autochtones et les personnes handicapées. J'aimerais apporter un dernier point : nous ne ferons pas ces nouveaux investissements tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas trouvé les fonds nécessaires.

Une prudence dirigée

Monsieur le Président, une politique budgétaire responsable, prévoyant la mise de fonds réservés aux événements imprévus, est la clé de la performance solide et vigoureuse de l'économie canadienne ces dernières années.

L'an dernier, cette politique était plus importante que jamais, car la population canadienne a été confrontée à des réalités difficiles et imprévues. Qu'il s'agisse de la crise de la maladie de la vache folle, de l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère, de la panne de courant majeure en Ontario, de l'ouragan Juan dans les provinces de l'Atlantique ou des feux de forêt qui ont dévasté la Colombie-Britannique, l'année 2003 a été clairement marquée par l'adversité. Cette combinaison extraordinaire d'événements extrêmes a eu un impact important sur le mieux-être de tous les Canadiens. En 2003, l'économie a progressé de 1,7 %, soit environ la moitié de ce que les économistes du secteur privé avaient prévu au départ.

Mais grâce à la solidité des composantes fondamentales de l'économie à laquelle les Canadiens ont tant contribué, notre pays a été en mesure de résister à la tempête et de terminer l'année 2003 en meilleure posture que la plupart des observateurs ne l'avaient prévu. En effet, c'est en période de difficulté qu'une réserve pour éventualités trouve tout son sens. C'est ce qui nous a permis de nous attaquer à certains des graves problèmes attribuables au syndrome respiratoire aigu sévère et à la maladie de la vache folle. Avec cette réserve, nous avons affecté 1 milliard de dollars en soutien direct aux producteurs agricoles pour les aider à surmonter les conséquences désastreuses de la maladie de la vache folle et les baisses soudaines de leurs revenus.

Voilà pourquoi une réserve pour éventualités est si valable et si nécessaire. À la fin du présent exercice, nous prévoyons que la réserve va s'élever à 1,9 milliard de dollars. J'ai le plaisir d'annoncer que, pour 2004-2005 et 2005-2006, la réserve pour éventualités sera de 3 milliards de dollars. Si elle n'est pas nécessaire pour répondre aux imprévus, comme ceux qui sont survenus l'an dernier, ce montant servira chaque année à réduire notre dette. En plus de la réserve pour éventualités, le présent budget rétablit une marge

ou une mesure de prudence économique de 1 milliard de dollars, montant qui augmentera au cours des prochaines années. Si cette mesure supplémentaire n'est pas nécessaire au cours d'une année donnée, elle servira à financer les priorités des Canadiens.

Monsieur le Président, les Canadiens savent d'instinct qu'il faut rembourser la dette, que ce soit pour eux-mêmes ou pour le gouvernement. Et, de fait, nous avons remboursé jusqu'à présent une tranche de plus de 52 milliards de dollars de notre dette, ce qui représente des économies d'intérêt d'environ 3 milliards de dollars chaque année. Cet argent sert maintenant à investir dans des domaines prioritaires comme les soins de santé et l'apprentissage. Pendant la même période, le ratio de la dette au PIB (produit intérieur brut), qui indique l'ampleur de notre dette par rapport à la taille de l'économie, a également diminué. En fait, il est passé d'un sommet de 68 % en 1995-1996 à tout juste un peu plus de 42 % en 2003-2004.

Je sais bien que seul un ministre des Finances ou un économiste solitaire peut trouver excitante la baisse du ratio de la dette au PIB mais, ce qu'il faut retenir, c'est que tout le monde y gagne. Pourquoi? Parce que la baisse de ce ratio se traduit par une situation financière plus forte dans l'ensemble, ce qui aide à maintenir des taux d'intérêt peu élevés. Ainsi, les gens peuvent acheter leur première maison, lancer une entreprise, acheter du matériel agricole neuf ou investir dans leur avenir.

Et si nous jetons un regard vers l'avenir, nous pouvons constater que le vieillissement de la population aura au moins deux conséquences marquantes pour notre société. D'une part, il y aura moins de gens qui travaillent, et donc moins de personnes qui contribuent aux programmes sociaux que nous avons tant à cœur. D'autre part, la demande pour ces mêmes programmes va augmenter, en particulier dans le domaine des soins de santé. En exerçant dès aujourd'hui une gestion financière prudente, nous pourrons disposer des ressources dont nous aurons besoin pour mieux répondre à cette demande de plus en plus forte. Je propose donc que le Canada se donne un objectif raisonnable, celui de réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à 25 % d'ici 10 ans.

C'est cette même prévoyance qui nous a permis de rétablir les bases de notre régime de pensions universel afin que les Canadiens puissent compter sur ce régime le moment venu. Le Régime de pensions du Canada sera en bonne santé actuarielle pendant au moins les 50 prochaines années. Il s'agit là d'un des très rares régimes de pension publics au monde à être en aussi bonne posture.

Les prévisions économiques et budgétaires

Monsieur le Président, cette fois encore, en vue d'établir ses projections économiques pour les prochaines années, le gouvernement a consulté des économistes et des prévisionnistes de haut niveau du secteur privé, une démarche que le Fonds monétaire international a récemment qualifiée d'exemple à suivre. Cette année, nous avons aussi pris soin d'inclure plus de points de vue régionaux provenant de l'Ouest et des provinces de l'Atlantique.

D'après nos consultations, en ce qui touche la croissance réelle, la moyenne des prévisions du secteur privé s'établit à 2,7 % en 2004 et à 3,3 % en 2005. Bien que ce soit nettement mieux que l'an dernier, cette croissance plus forte ne va pas nous permettre de combler le retard économique important attribuable aux événements de 2003. En effet, l'impact des événements de l'an dernier va continuer de se faire sentir et de freiner nos projections budgétaires pendant un certain temps.

Néanmoins, le Canada va afficher un septième budget équilibré de suite, ce qui ne s'est pas vu depuis la Confédération. Cet engagement ferme d'enregistrer des budgets équilibrés permet au Canada de se démarquer de plus en plus de tous les autres pays du Groupe des Sept (G-7). Devant l'incertitude du contexte international des dernières années, toutes ces autres nations, sans exception, sont retournées à des situations de déficits importants et elles accusent une dette de plus en plus lourde. Je suis fier que le Canada, et lui seul, ait maintenu le cap. Nous avons cessé de refiler notre fardeau financier actuel aux générations futures.

Le chemin à parcourir

Monsieur le Président, permettez-moi d'aborder maintenant les mesures précises que nous prenons pour faire avancer le plan d'action social, économique et international que nous avons exposé dans le discours du Trône.

Les soins de santé constituent la priorité des Canadiens. Aucune autre priorité ne représente aussi clairement les décisions que nous avons prises sur la façon dont nous entendons vivre en tant que société. Aucune autre priorité ne reflète de façon aussi éloquente les engagements que nous avons pris les uns envers les autres en tant que citoyens.

Dans notre dernier budget, nous avons augmenté de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans les fonds consacrés aux soins de santé. De plus, comme le premier ministre l'a confirmé, il y a quelques semaines à peine, les provinces

et les territoires vont se partager une somme additionnelle de 2 milliards de dollars. Au cours de la période de cinq ans visée par l'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé, le total des transferts fédéraux en espèces au titre de la santé et des autres programmes sociaux va augmenter en moyenne de 8 % par année, soit bien plus rapidement que le taux de croissance de l'économie dans son ensemble. Il s'agit d'un financement important. Il s'agit d'un financement prévisible. Toutefois, notre tâche n'est pas terminée.

Le véritable défi consiste à garantir la viabilité du système canadien de soins de santé. En effet, lorsque j'ai rencontré mes homologues provinciaux et territoriaux en février, chacun d'eux s'est rallié au consensus atteint tout au long de mes consultations prébudgétaires : nous devons cibler la viabilité. Mais qu'est-ce que cela signifie au juste?

L'argent fait bien sûr partie de l'équation, mais aussi la réforme. Nous devons apporter les changements nécessaires pour que les Canadiens puissent compter sur le système de soins de santé lorsqu'ils en ont besoin. Nous devons mettre l'accent sur les résultats, sur de meilleures façons de mesurer et de gérer afin de réduire le temps d'attente et d'assurer l'accès aux meilleurs soins qui soient. Nous devons aussi mettre l'accent sur une meilleure collaboration entre les gouvernements. Il est temps de mettre fin aux duels à coups de campagnes publicitaires. Les Canadiens en ont assez des reproches de toutes parts. Ils veulent que leurs élus se battent pour le régime d'assurance-maladie et non pas en raison du régime.

C'est pourquoi mon collègue, le ministre de la Santé, et moi-même allons rencontrer nos homologues des provinces et des territoires pour nous entendre sur les enjeux entourant la viabilité et pour préparer la tenue d'une autre réunion des premiers ministres cet été afin d'aborder les changements qui s'imposent et de prendre des décisions pour préparer l'avenir.

Cependant, Monsieur le Président, des phénomènes comme l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère et la propagation de la grippe aviaire nous ont tous rappelé que nous vivons maintenant dans un monde plus vulnérable que par le passé, un monde où la maladie peut se répandre à la grandeur de la planète en quelques heures à peine. Nous sommes donc confrontés à de nouveaux défis qui pèsent sur nos systèmes publics de soins de santé et exigent de nouvelles approches et de nouvelles mesures.

Dans ce budget, nous commençons à engager les ressources nécessaires pour mettre sur pied une nouvelle agence de la santé publique du Canada, afin d'être en mesure de déceler plus tôt les épidémies et de déployer plus rapidement les ressources d'urgence pour les circonscrire. Dans un premier temps, nous allons prélever près de 400 millions de dollars du budget actuel de Santé Canada et le transférer à cette nouvelle agence pour en bâtir le noyau.

Deuxièmement, nous allons investir 165 millions de dollars de plus au cours des deux prochaines années dans les capacités d'urgence, les laboratoires, les systèmes de surveillance, ainsi que dans le genre de recherche qui permettra de trouver de nouveaux vaccins et de nouveaux traitements.

Troisièmement, nous allons verser 400 millions de dollars aux provinces pour leur permettre d'améliorer leurs programmes d'immunisation et d'atténuer les tensions qui pèsent sur leurs services locaux de santé publique.

Quatrièmement, nous allons consacrer 100 millions de dollars à Inforoute Santé du Canada, soit l'autoroute de l'information sur la santé, afin de mettre sur pied un système national de surveillance de la santé publique en temps réel.

Au total, ce budget affecte plus de 1 milliard de dollars aux initiatives de santé publique. Lorsque l'agence et l'agent de la santé publique en chef auront élaboré un plan stratégique à long terme, nous serons en mesure d'effectuer d'autres investissements pour faire en sorte que les Canadiens puissent compter sur l'agence nationale de santé publique qu'ils méritent.

L'apprentissage

Monsieur le Président, les idées, l'imagination et l'innovation sont le carburant de toute économie prospère au XXI^{e} siècle. Le savoir est la voie vers le progrès économique et les possibilités individuelles, et l'éducation est le pont pour y accéder. L'éducation peut permettre aux gens de surmonter les différences attribuables à leurs origines.

Dans mon patelin natal de Wilcox, en Saskatchewan, au plus fort de la dépression, le père Athol Murray, un type très particulier, a fondé une remarquable école, l'école Notre-Dame. Le père Murray était dur comme le roc, mais sa conviction était toute simple : chacun devait avoir la chance d'aller au bout de ses habiletés et de sa volonté de travailler, et l'éducation pouvait ouvrir des portes, élargir les possibilités et changer une vie. C'était tout à fait pertinent à l'époque de la dépression, et ce l'est encore plus aujourd'hui.

C'est pourquoi, dans les budgets antérieurs, nous avons bonifié l'aide aux étudiants, institué les subventions canadiennes pour études, appuyé l'apprentissage permanent, augmenté le crédit d'impôt pour études et ajouté la Subvention canadienne pour l'épargne-études aux régimes enregistrés d'épargne-études. Ces mesures partaient de la conviction que chaque Canadien qui veut apprendre devait avoir la chance de le faire.

Aujourd'hui, nous allons encore plus loin. J'annonce plusieurs mesures visant à promouvoir l'apprentissage à tous les stades de la vie. Nous allons les mettre en œuvre en consultation et en collaboration avec nos partenaires provinciaux.

Nous commençons par la petite enfance, car c'est à ce stade de la vie qu'on trouve les fondements des réalisations futures. Ce budget consacre des ressources supplémentaires au Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour qu'un plus grand nombre d'enfants soient mieux en mesure d'apprendre à l'école et de réussir dans la vie. Nous augmentons également les ressources affectées à l'initiative Comprendre la petite enfance, un programme pilote conçu pour aider à recenser les enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage. Ce programme sera étendu à 100 autres collectivités.

Les Canadiens savent combien il est difficile d'épargner en prévision des études de leurs enfants, mais aussi à quel point il est important de s'y mettre. Ce défi est particulièrement difficile à surmonter pour les familles à faible revenu qui ont peine à joindre les deux bouts. Pour aider ces familles, le gouvernement accorde actuellement un soutien important au moyen de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et plus particulièrement au moyen du supplément de la Prestation nationale pour enfants. Tout compte fait, l'investissement fédéral annuel pour les enfants et les jeunes Canadiens, par la Prestation fiscale canadienne pour enfants, est en voie d'atteindre les 10 milliards de dollars. Ce sera donc l'un des plus importants programmes sociaux du pays après l'assurance-maladie.

Toutefois, pour un trop grand nombre de Canadiens, plus particulièrement les familles à revenu faible et moyen, l'éducation postsecondaire semble être un objectif inatteignable, non pas parce que le défi est trop grand, mais parce que le coût est trop élevé. Pour aider davantage ces familles à épargner pour les études de leurs enfants, j'annonce trois nouvelles mesures importantes.

Premièrement, dès cette année, nous allons instaurer un bon d'études d'une valeur de 500 $ pour chaque enfant né après 2003 au sein d'une famille dont le revenu est inférieur à 35 000 $. Chaque année par la suite, pendant 15 ans, le gouvernement du Canada ajoutera 100 $ à ce montant. Ainsi, le montant global pour les études postsecondaires pourrait atteindre 2 000 $. Même sans tenir compte des cotisations supplémentaires, entre autres des parents, ces fonds pourraient augmenter et atteindre près de 3 000 $ lorsque l'enfant aura 18 ans, ce qui facilitera la poursuite des études supérieures et garantira un meilleur avenir. Cette année, le bon d'études profitera à plus de 120 000 nouveau-nés.

Deuxièmement, dans le cas des familles dont le revenu est inférieur à 35 000 $, nous allons doubler la Subvention canadienne pour l'épargne-études dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-études – elle passera de 20 à 40 % sur la première tranche de 500 $ de cotisations chaque année. Ainsi, pour chaque tranche de 5 $ qu'une famille à faible revenu versera à un régime enregistré d'épargne-études, le gouvernement du Canada ajoutera 2 $. Par conséquent, les familles qui vont recevoir le bon d'études et qui vont verser aussi peu que 5 $ par semaine dans un régime enregistré d'épargne-études pourraient avoir épargné près de 12 000 $ lorsque leur enfant va commencer ses études postsecondaires.

Troisièmement, nous allons accorder à 20 000 étudiants de familles à faible revenu de nouvelles subventions pouvant atteindre 3 000 $, qu'ils pourront appliquer à une partie des frais de scolarité de leur première année d'études postsecondaires.

Afin de faciliter davantage l'accès, j'annonce les mesures additionnelles suivantes.

Pour les familles dont le revenu se situe entre 35 000 et 70 000 $, la Subvention canadienne pour l'épargne-études sera bonifiée et passera de 20 à 30 % sur la première tranche de 500 $ de cotisations par année. Cette mesure pourrait viser deux millions d'enfants de familles à revenu moyen.

Monsieur le Président, chaque année, le Programme canadien de prêts aux étudiants offre un soutien financier à près de la moitié des étudiants inscrits à plein temps dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Les étudiants de partout au pays nous ont dit que ce programme doit être mis à jour pour tenir compte de la réalité d'aujourd'hui. Nous sommes d'accord. Nous allons améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants pour tenir compte davantage du coût réel des études postsecondaires. Plus particulièrement, nous allons relever le plafond hebdomadaire des prêts pour le faire passer de 165 à 210 $. Les frais admissibles seront révisés pour inclure les ordinateurs dans la liste des fournitures essentielles. Nous ferons en sorte qu'un plus grand nombre d'étudiants deviennent admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants en réduisant la contribution parentale exigée des familles à revenu moyen. Et dans le cas des personnes aux prises avec des problèmes financiers, nous allons augmenter le montant maximal dont la dette pourra être réduite en le faisant passer de 20 000 $ à 26 000 $.

Monsieur le Président, dans le budget de 2003, le gouvernement a manifesté son intention de répondre à certaines préoccupations soulevées par les personnes handicapées. Celles-ci ont demandé au gouvernement de prendre des mesures au sujet des frais se rapportant à l'emploi ou à l'éducation, notamment pour les livres parlés ou les services d'interprétation

gestuelle. Ce budget autorisera la déduction de ces frais. De plus, pour mieux tenir compte des frais engagés par les aidants naturels, nous allons majorer le crédit d'impôt pour frais médicaux et les dépenses reliées à une invalidité.

Pour que les avantages d'une économie en croissance soient partagés équitablement, nous devons être une nation qui donne à ses citoyens la chance de parfaire leurs compétences pendant toute leur vie. La demande de nouvelles connaissances vise toutes les professions, à tous les niveaux, dans tous les secteurs.

À l'heure actuelle, le crédit d'impôt pour études, qui aide les étudiants à assumer les dépenses autres que les frais de scolarité, notamment les livres et les fournitures, ne s'applique pas aux employés qui s'inscrivent à des cours connexes à leur emploi. Cette situation décourage les intéressés à parfaire leurs compétences dans leur milieu de travail et limite leurs chances d'avancement. Nous mettrons un terme à cette restriction et nous donnerons accès au crédit d'impôt à tous les travailleurs canadiens qui étudient dans leur domaine de carrière.

Ces initiatives, parmi d'autres présentées dans ce budget, vont faciliter l'accès à tous les types d'enseignement supérieur et favoriser une culture d'apprentissage pendant toute la vie.

Le savoir et la commercialisation

Monsieur le Président, au cours des sept dernières années, nous avons majoré de façon remarquable le soutien fédéral à la recherche, plus particulièrement dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche, et ce, dans une proportion de quelque 9 milliards de dollars. Il s'agit là d'un élément crucial de la mise sur pied d'une économie moderne et dynamique, capable de générer l'innovation essentielle à la réussite. Les résultats de cet investissement commencent déjà à paraître sur la scène internationale. Le Canada est passé de la treizième à la quatrième place parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et au premier rang au sein du G-7, pour la recherche effectuée par le secteur public.

Des initiatives, telles que la Fondation canadienne pour l'innovation, Génome Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada, les bourses d'études du millénaire, les chaires de recherche du Canada et d'autres encore, ont aidé à positionner le Canada à la fine pointe d'un monde axé sur le savoir. Selon Peter MacKinnon, président de l'Association des universités et collèges du Canada, cette insistance du gouvernement du Canada sur le savoir et l'innovation peut être au XXI^{e} siècle ce que la construction du chemin de fer transcontinental a été au XIX^{e} siècle, soit un nouveau projet de tout un pays.

Pour maintenir cet élan, j'annonce aujourd'hui de nouvelles mesures pour accroître l'avantage du Canada au chapitre de la recherche. À ce titre, mentionnons l'augmentation du financement des trois conseils subventionnaires du Canada et de Génome Canada, de même qu'un soutien supplémentaire à l'égard des frais indirects se rapportant à la recherche universitaire.

Grâce à toutes ces initiatives, le Canada est en train de créer un environnement où des idées provenant de découvertes scientifiques se développent à un rythme inégalé. Nous devons maintenant insister pour faire valoir le potentiel commercial de ces idées. C'est ce qui fera progresser notre économie et accroîtra les investissements et l'emploi.

Le financement alimente l'esprit d'initiative. Il permet aux entreprises de passer des premières étapes du développement à la maturité commerciale. Pour que le Canada devienne un véritable « incubateur » de nouvelles entreprises dynamiques, il doit faire davantage pour s'assurer que les entrepreneurs canadiens ont les ressources nécessaires afin de convertir les grandes notions en grandes affaires.

Pour accroître le capital de risque, le budget versera 270 millions de dollars en fonds nouveaux à de jeunes entreprises prometteuses. Combinés aux investissements du secteur privé, ces fonds pourraient générer environ 1 milliard de dollars pour des entreprises aux premiers stades de mise sur pied. Ces fonds vont permettre de lancer de nouvelles entreprises, avec comme priorité celles qui œuvrent dans les domaines des sciences de la vie et de la biotechnologie, des technologies de l'information et des communications, des technologies environnementales, des appareils médicaux et de la nanotechnologie.

Monsieur le Président, les petites et moyennes entreprises du Canada demeurent des moteurs de croissance au Canada. Elles prennent des risques, profitent de débouchés et créent des emplois. Pour favoriser leur croissance et leur développement, le budget prend plusieurs mesures.

Nous allons réduire les frais d'utilisation du système électronique d'appels d'offres du gouvernement pour les marchés publics du gouvernement du Canada, ce qui le rendra plus abordable, plus accessible et plus concurrentiel à un plus grand nombre de petites entreprises.

En ce qui a trait aux impôts, les petites entreprises profitent d'un taux d'imposition réduit à l'égard de leur revenu allant jusqu'à 250 000 $. L'an dernier, nous nous sommes engagés à relever le montant de revenu donnant droit au taux réduit pour le faire passer à 300 000 $ en 2006. Et maintenant, nous allons devancer cette échéance à 2005.

Au plan de l'innovation, les entreprises canadiennes appliquent la formule essentielle du succès dans une économie fondée sur le savoir, soit celle où l'ingéniosité jumelée à la technologie engendre la productivité. Pour encourager un plus grand nombre d'entreprises à adopter plus rapidement les nouvelles technologies, le budget relève les taux d'amortissement des ordinateurs et d'autres technologies Internet et à large bande pour mieux tenir compte de la vie utile de la technologie. Cette mesure va profiter aux entrepreneurs et aux innovateurs dans tous les secteurs, ce qui augmentera la productivité et créera les emplois du XXI^{e} siècle.

Le secteur automobile au Canada est énormément important pour notre économie. De concert avec l'industrie, les travailleurs et les députés, le gouvernement va préparer un nouveau cadre stratégique national pour le secteur canadien de l'automobile au XXI^{e} siècle. Cette stratégie va insister sans aucun doute sur la recherche et le développement. Les nouveaux fonds réservés dans le présent budget à l'investissement dans les sciences et la technologie avancées vont appuyer les travaux novateurs exécutés sur la nouvelle génération de véhicules hybrides intelligents et à faible consommation d'essence, et sur les énergies renouvelables.

Les collectivités

Monsieur le Président, vivre selon nos moyens, obtenir la meilleure valeur pour les deniers publics, renforcer le système de soins de santé et accroître les chances d'apprentissage, voilà des étapes fondamentales vers une décennie de réalisations.

Mais nous savons également que les Canadiens ne vivent pas sur les marchés ou n'élèvent pas leurs enfants dans des économies; ils vivent dans des quartiers, dans des collectivités. C'est ici que la politique publique converge avec la vie privée. C'est ici que les décisions que nous prenons influent sur la vie des Canadiens. Les collectivités sont aux avant-postes des enjeux sociaux et sont les moteurs de la croissance économique. Elles attirent le talent de partout dans le monde et offrent les fondements de grappes dynamiques de haute technologie.

Nous devons faire en sorte que les collectivités du Canada offrent une qualité de vie sans pareil. C'est pourquoi le premier ministre a pris l'engagement de conclure un nouveau pacte pour les collectivités. Pour le gouvernement, la nécessité de ce pacte est évidente, ses avantages sont clairs, et c'est maintenant qu'il doit se concrétiser.

De toute évidence, le gouvernement du Canada est disposé à jouer son rôle et à faire sa part. Mais un nouveau pacte ne se limite pas à des transferts fédéraux de ressources financières. Il repose sur un nouveau partenariat transformateur qui fait appel à tous les paliers de gouvernement – fédéral, provincial et municipal. Il s'agit effectivement de faire les choses de façon différente et meilleure.

Nous allons déposer un projet de loi pour mettre en œuvre l'engagement que nous avons pris dans le discours du Trône d'accorder la déduction intégrale de la taxe sur les produits et services à toutes les municipalités. Cette mesure permettra de redonner 7 milliards de dollars aux collectivités au cours des 10 prochaines années, dont 580 millions de dollars en 2004-2005 et 605 millions de dollars en 2005-2006. Ces fonds serviront à améliorer l'infrastructure routière et les services de transport en commun, à fournir une eau propre et à élargir la gamme des services locaux.

En outre, le gouvernement maintient son engagement à collaborer avec les provinces pour partager avec les municipalités une partie des revenus de la taxe sur l'essence ou pour trouver d'autres mécanismes financiers qui vont permettre d'atteindre les mêmes objectifs.

Dans un autre domaine, nous avons engagé quelque 12 milliards de dollars, ces dernières années, pour combler une vaste gamme de besoins des collectivités en infrastructure, et une partie de ce financement n'est pas encore engagée. Le budget d'aujourd'hui va accélérer le versement de 1 milliard de dollars déjà engagés l'an dernier à l'égard de l'infrastructure municipale et rurale, de sorte que les sommes soient versées sur cinq ans plutôt que sur 10. Cette mesure permettra à bon nombre de petites collectivités de satisfaire des besoins pressants et d'amorcer plus rapidement des projets prioritaires.

Nous allons aussi poursuivre avec notre fonds de 1 milliard de dollars pour le logement abordable. Seulement la moitié de cette somme environ a été investie jusqu'à présent. Nous voulons faire avancer les choses rapidement, et ce, pendant que nous élaborons des plans avec nos partenaires pour la prochaine tranche d'investissements à ce chapitre.

Monsieur le Président, tous les jours, dans les villes et villages du Canada, des millions de personnes contribuent à renforcer notre pays, à enrichir nos vies et à assurer un avenir meilleur en réinvestissant dans leurs collectivités. Une façon de le faire est par l'entremise de l'économie sociale. Les entreprises de l'économie sociale sont dirigées comme dans les milieux d'affaires. Elles produisent des biens et services, mais n'ont aucun but lucratif. Elles affectent plutôt leurs bénéfices à l'atteinte d'objectifs sociaux et communautaires. L'économie sociale est trop souvent négligée et bien mal appréciée.

Le gouvernement prendra des mesures pour encourager le développement de l'économie sociale, pour en appuyer les objectifs et pour en favoriser les efforts. Plus particulièrement, nous allons donner à ces organismes l'accès à nos programmes destinés aux petites entreprises, et nous allons leur fournir de nouveaux fonds pour appuyer leurs activités dans trois domaines prioritaires : le renforcement de la capacité, le financement et la recherche. Munis de ces nouveaux outils, les participants à l'économie sociale seront plus en mesure d'intensifier leurs travaux, de toucher la vie des gens et de bâtir des collectivités.

Puisque nous parlons de toucher la vie des gens, nous allons commencer aussi à remanier le programme Nouveaux Horizons pour les aînés du Canada. Nous allons trouver également des moyens créatifs de promouvoir l'utilité et l'influence des organismes œuvrant à l'Aide au développement des collectivités et d'autres instruments de développement et de diversification au niveau régional.

Monsieur le Président, un pourcentage élevé d'Autochtones vivent à l'extérieur des réserves, souvent dans des centres urbains où ils sont confrontés à des problèmes et à des tensions uniques. Grâce à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le gouvernement collabore avec les collectivités dans tout le pays pour trouver des solutions à ces problèmes. Aujourd'hui, j'annonce que nous allons doubler les fonds accordés à cette initiative et que nous ferons passer le programme de trois à quatre ans pour qu'un plus grand nombre de collectivités puissent participer à la satisfaction des besoins et à l'atteinte des priorités des peuples autochtones.

Le budget offrira également un soutien pour l'établissement d'un centre indépendant sur le gouvernement des Premières Nations qui donnera le ton en matière de promotion de l'autonomie gouvernementale en renforçant la capacité des collectivités autochtones.

La population autochtone du Canada est jeune – 50 % des Autochtones ont moins de 25 ans. Pour que cette génération ait toutes les chances d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à la réussite, nous renouvelons le financement de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones.

Monsieur le Président, peu d'éléments influent davantage sur la qualité de vie de nos collectivités que la qualité de notre environnement. Notre génération a la responsabilité et la chance de léguer un environnement plus sain que celui qui nous a été donné. Cela signifie qu'il faut nettoyer les sites pollués. Ce nettoyage aura des avantages à long terme. Il se traduira par un environnement plus sain pour nos enfants et nos petits-enfants, mais il offrira également des avantages immédiats. Il créera de l'emploi et des débouchés de

formation, plus particulièrement pour les Autochtones du Nord. Le nettoyage des sites contaminés réduira la menace qui pèse sur les écosystèmes vulnérables, favorisera le développement économique, améliorera la qualité de vie et rajeunira les collectivités partout au pays.

Le budget prévoit un engagement de 3,5 milliards de dollars sur 10 ans pour accélérer le nettoyage des sites dont le gouvernement du Canada assume la responsabilité. Il s'agit du plus important investissement ponctuel en environnement jamais effectué par un gouvernement, soit un investissement qui changera passablement l'aspect de bon nombre de collectivités.

En outre, nous verserons 500 millions de dollars sur 10 ans dans le cadre de notre engagement pour restaurer certains autres sites. Nous ciblerons en priorité les étangs bitumineux de Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Il ne fait aucun doute que la gestion de l'environnement va nous obliger à régler les problèmes du passé. Toutefois, les technologies environnementales offrent des possibilités exceptionnelles pour l'avenir. Monsieur le Président, le gouvernement procédera à la vente de sa participation dans Petro-Canada. Une partie des revenus tirés de la vente servira à investir dans de nouvelles technologies environnementales. Nous prendrons des mesures immédiates en majorant de 200 millions de dollars les fonds accordés à la fondation Technologies du développement durable Canada et en élargissant son mandat pour qu'elle puisse examiner les problèmes liés à la propreté de l'eau et des sols. Au total, le gouvernement investira au moins 1 milliard de dollars dans les technologies environnementales au cours des sept prochaines années.

Sur la scène internationale

Monsieur le Président, dans le discours du Trône, le gouvernement a annoncé un examen approfondi et intégré de nos politiques internationales. Nos engagements internationaux ne peuvent toutefois être interrompus. Nous devons poursuivre nos travaux.

Plus que jamais, c'est dans une optique internationale que les Canadiens pensent, vivent et agissent.

Le Canada s'est engagé à doubler son budget de l'aide internationale d'ici 2010-2011. Aujourd'hui, nous prenons une mesure importante en vue de l'atteinte de cet objectif en majorant cette aide de 248 millions de dollars en 2005-2006. Nous avons pris un engagement envers les pays les plus pauvres de la planète, et nous allons le respecter.

Très souvent, le visage que le Canada projette à l'étranger est celui des Canadiens qui composent nos forces armées. Ces hommes et ces femmes portent le fardeau et acceptent les dangers propres à leurs missions. Nos héros méritent toute la gratitude de leurs concitoyens. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui une mesure visant à aider particulièrement les soldats et leurs familles. Dorénavant, lorsque les soldats canadiens vont risquer leur vie à l'étranger, ils ne paieront plus d'impôt sur le revenu ici au pays.

Et, Monsieur le Président, nous devons faire en sorte que nos militaires disposent des ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches courantes. Le budget prévoit 300 millions de dollars pour les opérations courantes en Afghanistan et la participation du Canada à une force multinationale des Nations Unies en Haïti.

Le budget confirme également que nous allons procéder à l'achat de nouveau matériel et, dans le cas des avions de recherches et de sauvetage, nous allons en accélérer l'acquisition de sorte que les Forces canadiennes obtiendront le matériel des années avant la date prévue.

Monsieur le Président, il y a 60 ans, le 6 juin 1944, la Troisième Division canadienne a débarqué à la plage Juno. Grâce à leur courage, ces soldats ont permis de libérer un continent et de vaincre un tyran. Bon nombre d'entre eux sont décédés au combat pour obtenir une paix qu'ils n'auront jamais vue et un avenir qu'ils n'auront jamais connu. Pour préserver leur mémoire et conserver le souvenir de ce que les Canadiens ont fait ce jour-là, le budget prévoit une contribution de 1,5 million de dollars pour le Centre de la plage Juno, à Courseulles-sur-Mer, en Normandie.

Une décennie de réalisations

La génération précédente de Canadiens a su relever les défis de son époque, et nous devrons en faire autant. Voici venu le temps de lancer une nouvelle décennie de réalisations. Pour cela, il faudra solidifier les assises sociales auxquelles les Canadiens se fient et sur lesquelles l'initiative de chacun peut prendre son essor. Il faudra bâtir une économie qui relève véritablement du XXI^{e} siècle et qui offre des chances à tous. Et il faudra faire en sorte que le Canada retrouve sa fierté et son influence dans le monde.

Un pays aussi privilégié que le nôtre doit toujours viser plus haut et étendre plus loin sa portée.

Nous devrions avoir un système de soins de santé qui offre réellement aux Canadiens les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. Bien plus de la moitié de la population devrait détenir un diplôme d'études postsecondaires. Nos collectivités devraient être les fleurons du Canada dans le monde. Elles devraient être attrayantes, inclusives, productives et sécuritaires. Nous devrions bâtir une société dans laquelle les personnes handicapées et les moins biens nantis auraient autant de chances que les autres de réaliser leur plein potentiel. Nous devrions bâtir une société dans laquelle les Autochtones occuperaient fièrement la place qui leur revient. Ces objectifs sont à notre portée. Un pays aussi grand que le nôtre se doit de les atteindre. Et, dans ce budget, c'est ce que nous cherchons à faire.

Conclusion

Monsieur le Président, tout au long de notre histoire, les Canadiens ont été animés par une idée bien simple : que nous avons la responsabilité de faire en sorte que nos enfants et nos petits-enfants aient une vie meilleure dans un pays meilleur; que le Canada n'est pas simplement un héritage à gagner, mais plutôt une chance à saisir. Et c'est toujours vrai aujourd'hui.

Ce budget assume cette responsabilité en jetant les bases d'un avenir meilleur, non pas en essayant de tout donner à tous et à chacun, mais plutôt en tentant de faire en sorte que l'intérêt des gens soit au cœur de tous nos efforts. Voilà la voie que nous avons choisie. Voilà la voie dans laquelle nous nous engageons aujourd'hui.

Nouvel élan vers la réussite

Le budget en bref de 2004

Le ministre des Finances
l'honorable Ralph Goodale, c.p., député

le 23 mars 2004

Canada

Nouvel élan vers la réussite

Le budget en bref de 2004

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Notes préliminaires

Dans la présente publication, les symboles suivants sont utilisés pour représenter des sommes d'argent : **M$** pour millions de dollars et **G$** pour milliards de dollars.

Les termes du genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

Le passage à la comptabilité d'exercice intégrale a nécessité certains changements de terminologie. Ainsi, le terme anglais « revenues » est maintenant rendu en français par « revenus » plutôt que par « recettes ».

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2004)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, Tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

N° de cat. : F1-23/2004-2F
ISBN 0-662-76197-9

Le budget de 2004 – Nouvel élan vers la réussite

Introduction

Les Canadiens croient en l'égalité des chances, un principe qui nous caractérise en tant que nation, une cause qui nous unit en tant que collectivité et un but qui distingue le présent gouvernement.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a présenté un ambitieux programme visant à améliorer le niveau de vie et la qualité de vie de tous les Canadiens, programme qui s'articule autour de trois thèmes : renforcer l'assise sociale du pays, bâtir une économie dynamique du XXI^{e} siècle et rétablir l'influence du Canada dans le monde.

Ces thèmes s'appuient eux aussi sur l'égalité des chances. Pour réussir et servir de modèle dans le monde entier, le Canada doit en effet donner à tous ses citoyens l'occasion de réussir, de réaliser pleinement leur potentiel et de bâtir une meilleure vie pour eux-mêmes, leur famille et leur collectivité.

L'amélioration du niveau de vie des Canadiens passe par des politiques sociales et économiques qui se renforcent les unes les autres; c'est le principe fondamental qui est au cœur de ce budget. Tout simplement, l'économie ne saurait être vigoureuse sans une société où la sécurité de chacun est assurée, et une telle société ne saurait exister sans une économie vigoureuse. La réalisation de ces objectifs doit aller de pair avec le principe de prudence qui sous-tend des budgets équilibrés, c'est-à-dire le fait de vivre selon ses moyens.

C'est pourquoi la pierre angulaire du présent budget est la création d'occasions pour tous les citoyens. Ces occasions comportent de nombreux volets, et peuvent être définies de multiples façons.

Les mesures que préconise le présent budget visent à combler les priorités qui définissent les Canadiens en tant que nation. Elles mettent donc l'accent sur les soins de santé, l'apprentissage, les collectivités, l'économie et la place du Canada dans le monde, car chacun de ces volets est essentiel à la création d'occasions pour l'ensemble des Canadiens. Chaque mesure représente un pas de plus vers un Canada qui soit riche d'occasions et de réalisations.

Le présent budget jette les assises de ce Canada plus fort, de cette nation où les occasions offertes à chacun se traduiront en réalisations économiques et assureront la justice sociale.

Faits saillants

Évolution et perspectives économiques

- En 2003, l'activité économique au Canada a subi un ralentissement en raison d'une série de chocs imprévus. C'est ainsi que le produit intérieur brut (PIB) réel n'a augmenté que de 1,7 % pour l'ensemble de l'année, ce qui est nettement moins que la hausse de 3,2 % prévue par les économistes du secteur privé à l'époque du budget de 2003.

- Néanmoins, une demande intérieure vigoureuse pendant la majeure partie de l'année, soutenue par des taux d'intérêt bas, a aidé à compenser la faiblesse des exportations.

- Le marché du travail au Canada s'est renforcé pendant la dernière partie de 2003. Depuis décembre 2002, l'économie a créé 271 900 emplois, tous à temps plein.

- Des facteurs économiques solides, des taux d'intérêt bas et un contexte économique international plus favorable, en particulier une économie américaine plus forte, devraient appuyer une plus forte croissance économique au Canada cette année.

- Les économistes du secteur privé prévoient que l'économie canadienne croîtra de 2,7 % en moyenne en 2004, ce qui est nettement mieux que l'an dernier, mais beaucoup moins que la hausse de 3,5 % prévue à l'époque du budget de 2003.

- Les économistes du secteur privé s'attendent à une reprise de la croissance qui passera à 3,3 % en 2005.

- Deux grands risques pèsent sur les perspectives économiques du Canada :
  - L'incertitude entourant les répercussions économiques de l'appréciation rapide du dollar canadien.
  - La viabilité de la reprise de l'économie américaine.

Une saine gestion financière

- Un budget équilibré est prévu pour 2003-2004. Il s'agit du septième exercice consécutif où l'équilibre budgétaire est atteint, une première depuis la Confédération. Un budget équilibré ou excédentaire est également prévu pour 2004-2005 et 2005-2006.

- Le budget maintient la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars et rétablit la mesure de prudence économique de 1 milliard en 2004-2005 et en 2005-2006.

- Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait passer à 42 % en 2003-2004, en baisse par rapport au sommet de 68,4 % enregistré en 1995-1996. Selon les prévisions, ce ratio s'établira à 38 % en 2005-2006.

- Pour être mieux en mesure de composer avec les tensions qu'exercera le vieillissement de la population, le gouvernement se fixe comme nouvel objectif de réduire le ratio de la dette fédérale au PIB pour le faire passer à 25 % d'ici 10 ans.

- Les dépenses de programmes devraient augmenter de 4,4 % en moyenne en 2004-2005 et en 2005-2006, ce qui correspond à peu près à la croissance projetée de l'économie.

- Pour aider à instaurer une nouvelle approche de gestion du gouvernement du Canada, le présent budget met en oeuvre une réaffectation annuelle de 1 milliard de dollars de dépenses courantes pour 2004-2005 et les exercices ultérieurs pour répondre aux engagements exposés dans le budget de 2003.

- En outre, le Comité du Cabinet chargé de l'examen des dépenses examine tous les programmes afin de dégager au cours des quatre prochaines années des économies d'au moins 3 milliards de dollars par année. Ces économies seront réinvesties dans les secteurs que les Canadiens jugent prioritaires, et elles amélioreront la gestion publique.

- Un nouveau plan visant à améliorer la surveillance et la gestion des dépenses a été établi sous la gouverne du président du Conseil du Trésor. Ce plan comprendra le rétablissement du Bureau du contrôleur du Canada et le renforcement du mandat des contrôleurs ministériels et des vérifications internes.

- Le gouvernement a l'intention de liquider sa participation restante dans Petro-Canada en 2004-2005.

Concrétiser les priorités des Canadiens

L'importance de la santé

- Le présent budget confirme le versement d'une somme supplémentaire de 2 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour la santé, ce qui porte à 36,8 milliards de dollars le financement accordé aux termes de l'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé.

- Une nouvelle agence de la santé publique du Canada assumera un rôle central dans la lutte contre les maladies et dans les interventions d'urgence.

- Un financement immédiat de 665 millions de dollars répartis sur le présent exercice et les deux suivants, sera accordé pour améliorer l'état de préparation du Canada aux urgences touchant la santé publique. Ces fonds s'ajoutent au montant de 400 millions de dollars environ qui sera transféré de Santé Canada à la nouvelle agence de la santé publique du Canada.

- Le budget améliore l'équité du régime fiscal à l'égard des personnes handicapées et des aidants naturels.

- Des ressources supplémentaires de 30 millions de dollars par année permettront d'appuyer les programmes d'aide à l'emploi à l'intention des personnes handicapées, offerts par les provinces et les territoires.

L'importance de l'apprentissage

- Un nouveau Bon d'études canadien offrant jusqu'à 2 000 $ sera accordé aux enfants de familles à faible revenu nés après 2003, pour financer leurs études postsecondaires.

- Le taux de la Subvention canadienne pour l'épargne-études sera bonifié dans le cas des familles à revenu faible ou moyen.

- Une nouvelle bourse pouvant atteindre 3 000 $ sera établie pour la première année d'études postsecondaires des étudiants, à charge, de familles à faible revenu.

- Une nouvelle bourse pouvant atteindre 2 000 $ par année sera offerte aux étudiants handicapés qui font des études postsecondaires.

- Le plafond hebdomadaire des prêts d'études canadiens sera porté de 165 $ à 210 $.

- Les plafonds de revenu servant à déterminer l'admissibilité à l'allégement des intérêts d'un prêt étudiant seront haussés.

- Le montant maximum dont pourra être amputée la dette d'études d'un étudiant en difficulté financière passera de 20 000 $ à 26 000 $.

- Le crédit d'impôt pour études sera étendu aux employés qui suivent à leurs frais des études en rapport avec leur emploi.

- Une somme de 125 millions de dollars sur cinq ans sera consacrée à la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones.

- Les fonds alloués à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain seront doublés et passeront à 50 millions de dollars.

L'importance du savoir et de la commercialisation

- Les trois conseils subventionnaires fédéraux verront leur budget accru de 90 millions de dollars par année.

- Les mesures visant à compenser les coûts indirects de la recherche effectuée par les universités et les hôpitaux de recherche seront bonifiées de 20 millions par année.

- Génome Canada recevra 60 millions de plus pour renforcer ses activités de recherche.

- Un financement supplémentaire sera alloué à l'amélioration de la capacité de commercialisation des universités, des hôpitaux et des autres installations de recherche.

- Un nouveau financement s'élévant à 270 millions de dollars permettra de faciliter l'accès au capital de risque pour aider les entreprises à transformer les recherches prometteuses en produits et en services nouveaux.

- Le relèvement à 300 000 $ du plafond des bénéfices donnant droit à la déduction accordée aux petites entreprises sera devancé d'un an et prendra effet en 2005 plutôt qu'en 2006.

- Le taux de la déduction pour amortissement appliqué aux ordinateurs et matériel connexe passera de 30 % à 45 %, et celui appliqué au matériel de transmission à large bande, au matériel Internet et autre matériel d'infrastructure pour réseaux de données passera de 20 % à 30 %.

L'importance des collectivités

- Les municipalités de toutes tailles recevront 7 milliards de dollars en remboursement de la TPS/TVH au cours des 10 prochaines années.

- Les dépenses de 1 milliard de dollars du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale seront accélérées et effectuées sur cinq ans plutôt que dix.

- Les municipalités pourront mieux se faire entendre en ce qui a trait aux décisions fédérales qui les touchent.

- Un nouveau financement de 15 millions par année permettra d'améliorer la formation linguistique des immigrants afin d'atténuer les problèmes d'accès au marché du travail auxquels ils font face.

- Le financement accordé pour la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain sera augmenté.

- De nouveaux fonds de 4 milliards de dollars sur 10 ans seront affectés à l'assainissement des sites contaminés.

- Un nouveau financement de 1 milliard de dollars sur 7 ans servira à appuyer le développement et la commercialisation de nouvelles technologies environnementales. Ces fonds proviendront de la vente des actions de Petro-Canada.

- Des règles fiscales plus efficaces s'appliqueront aux organismes de bienfaisance enregistrés, et l'Initiative du secteur bénévole recevra un appui.

- Un soutien accru sera accordé au titre du développement économique communautaire et de l'économie sociale.

L'importance des relations du Canada avec le reste du monde

- Les fonds consacrés à la participation du Canada à des missions de maintien de la paix en Afghanistan et à la lutte contre le terrorisme seront haussés de 250 millions de dollars.

- Un montant supplémentaire de 50 millions servira à financer la participation du Canada à la force de maintien de la paix déployée en Haïti.

- En 2005-2006, un financement supplémentaire sera accordé pour accélérer les investissements d'immobilisation prioritaires.

- Le personnel des Forces canadiennes et les policiers participant à des missions internationales à risque élevé bénéficieront d'une exonération d'impôt sur le revenu.

- Engagement de 605 millions de dollars supplémentaires pour répondre à des enjeux liés à la sécurité.

- Le montant du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien sera réduit.

- L'enveloppe de l'aide internationale sera accrue de 248 millions de dollars, soit de 8 %, en 2005-2006.

Tableau 1
Mesures de dépenses et de revenus : budget de 2004

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
		(M$)	
L'importance de la santé			
Supplément en espèces du TCSPS	2 000		
Renforcer le système canadien de santé publique	500	80	85
Intégration des personnes handicapées		50,5	57,9
Total	**2 500**	**131**	**143**
L'importance de l'apprentissage			
Assurer le soin des enfants		91	93
Aider les familles à planifier les études postsecondaires		105	302
Encourager l'apprentissage permanent		25	40
Offrir des débouchés aux Canadiens autochtones		30	31
Total		**251**	**466**
L'importance du savoir et de la commercialisation			
Renforcer les assises de la recherche		170	115
Commercialisation de la recherche		20	20
Financement par capital de risque[1]		(255)	(15)
Investir dans le développement extracôtier		7	7
Petites entreprises et entrepreneuriat		1	24,5
Renforcer l'avantage fiscal canadien		95	200
Total		**293**	**367**
L'importance des collectivités			
Un nouveau pacte pour les collectivités : premières étapes	100	605	655
Secteur des organismes communautaires et sans but lucratif		15	15
Appuyer l'économie sociale		35	43
Environnement et développement durable		205	10
Autres initiatives d'aide aux collectivités		52,5	53
Total	**100**	**913**	**776**
L'importance des relations du Canada avec le reste du monde			
Défense		277	85
Réserve au titre de la sécurité		115	115
Aide internationale[2]			248
Corps Canada		5	10
Total		**397**	**458**
Autres			
Aide au secteur agricole	1 000		
Péréquation et formule de financement des territoires		195	202
Autres		37,5	100
Total	**1 000**	**233**	**302**
Total : mesures de dépenses et de revenus	3 600	2 216	2 511
dont :			
Mesures de dépenses	3 500	1 486	1 621
Mesures de revenus	100	730	890

[1] L'aide fédérale prendra la forme d'une injection de capitaux propres, c'est-à-dire l'achat d'actions. En conséquence, cette opération n'a pas d'incidence budgétaire.

[2] Dans le budget de 2003, l'enveloppe de l'aide internationale a été augmentée de 8 % en 2003-2004 et en 2004-2005.

Tableau 2
État sommaire des opérations, mesures du budget de mars 2004 comprises

	Données réelles 2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
		(G$)		
Opérations budgétaires				
Revenus budgétaires	177,6	181,1	187,2	195,8
Charges				
Charges de programmes	-133,3	-143,4	-147,9	-156,1
Frais de la dette publique	-37,3	-35,8	-35,4	-35,7
Total des charges	-170,6	-179,2	-183,3	-191,8
Excédent budgétaire sous-jacent	7,0	1,9	4,0	4,0
Prudence				
Réserve pour éventualités		1,9	3,0	3,0
Mesure de prudence économique			1,0	1,0
Total		1,9	4,0	4,0
Solde budgétaire	7,0	0,0	0,0	0,0
Dette fédérale (déficit accumulé)				
Budget équilibré (aucune réduction de la dette)	510,6	510,6	510,6	510,6
Application de la réserve pour éventualités en réduction de la dette	510,6	508,7	505,7	502,7
Opérations non budgétaires	0,7	2,0	-4,5	-4,0
Ressources ou besoins financiers	7,6	2,0	-4,5	-4,0
Pourcentage du PIB				
Revenus budgétaires	15,4	14,9	14,8	14,7
Charges de programmes	11,5	11,8	11,7	11,7
Frais de la dette publique	3,2	2,9	2,8	2,7
Solde budgétaire	0,6	0,2	0,3	0,3
Dette fédérale (déficit accumulé)				
Budget équilibré (aucune réduction de la dette)	44,2	42,0	40,4	38,4
Application de la réserve pour éventualités en réduction de la dette	44,2	41,9	40,0	37,8
Autres				
Frais de la dette publique en proportion des revenus	21,0	19,8	18,9	18,2
Variation annuelle (%)				
Revenus budgétaires	3,4	2,0	3,4	4,6
Charges de programmes	6,6	7,6	3,1	5,6
Total des charges	3,6	5,0	2,3	4,7

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Nouvel élan vers la réussite

Une gestion financière responsable et prudente

le 23 mars 2004

Canada

« De la gestion avec intégrité, les Canadiens n'en mérite pas moins. »

Le ministre des Finances, Ralph Goodale
Le discours du budget de 2004

Un gouvernement plus responsable envers les Canadiens

Une saine gestion financière exige que chaque dollar de revenus fiscaux soit consacré aux grandes priorités des Canadiens.

Ceux-ci s'attendent à ce que le gouvernement exécute ses programmes de manière efficiente et rende compte de l'utilisation de leurs impôts. Ils doivent avoir la certitude que cet argent est dépensé à bon escient.

Dans le budget de 2004, le gouvernement montre son engagement à exercer une gestion financière prudente. Il prend des mesures pour améliorer le contrôle et l'efficience des dépenses et met en place des mécanismes de gestion financière et de reddition de comptes qui répondent aux attentes des Canadiens.

En voici des exemples :

- Maintien d'une planification budgétaire prudente :
  - il présente un septième budget équilibré consécutif, maintient la réserve pour éventualités du gouvernement et rétablit la mesure de prudence économique;
  - il continue d'affecter la réserve pour éventualités à la réduction de la dette, dans la mesure où le montant n'est pas requis pour des imprévus;

– il se donne pour objectif de ramener le ratio de la dette au PIB à 25 % d'ici 10 ans.

■ Contrôle accru des dépenses et reddition de comptes :

– il dégage des économies de 1 milliard de dollars par année à même les dépenses courantes, pour respecter les engagements pris dans le cadre du budget de 2003;
– il termine un examen exhaustif de tous les programmes et de toutes les dépenses;
– il instaure un plan conçu pour renforcer la gestion financière et la reddition de comptes.

Une planification financière prudente

Le Canada a été secoué par une série de chocs économiques en 2003, dont le SRAS, la maladie de la vache folle, la panne d'électricité en Ontario et l'appréciation rapide du dollar.

Or, grâce à sa gestion financière saine et prudente, le Canada a été le seul pays du G-7 à dégager un excédent en 2003 et ce, pour une deuxième année de suite. L'OCDE prévoit que le Canada sera le seul pays du G-7 dont l'ensemble des administrations publiques afficheront un excédent encore cette année. Le budget de 2004 est le septième budget fédéral équilibré ou excédentaire de suite, ce qui ne s'est jamais vu depuis la Confédération.

Si elle n'est pas requise pour des événements imprévus, la réserve pour éventualités servira à réduire la dette, année après année.

Ces éléments de prudence ont permis de faire face à d'énormes difficultés associées au SRAS et à la maladie de la vache folle. Ainsi, le gouvernement a pu verser une aide directe de 1 milliard de dollars aux producteurs agricoles pour compenser les graves problèmes causés par les récents foyers de maladies et la chute soudaine des revenus agricoles.

La réserve pour éventualités sera donc maintenue à 3 milliards de dollars en 2004-2005 et au cours des exercices ultérieurs.

Au cours des six derniers exercices, le gouvernement a réduit la dette de 52 milliards de dollars, ce qui représente une économie annuelle de 3 milliards en frais d'intérêt.

Le gouvernement rétablit la mesure de prudence économique de 1 milliard de dollars en 2004-2005 et en 2005-2006, dans le cadre de sa planification budgétaire.

D'où viennent les revenus de l'État 2002-2003

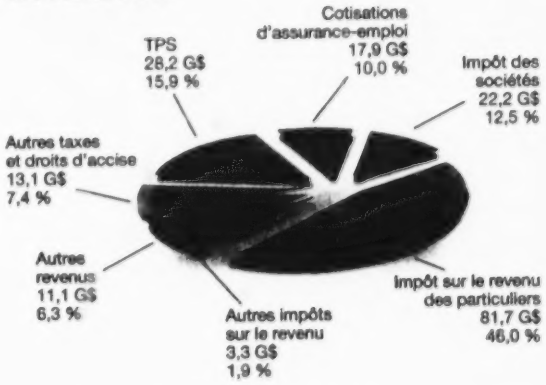

Nota – Le symbole G$ exprime des milliards de dollars.

Compte tenu des excédents budgétaires successifs, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait s'établir à 42 % en 2003-2004, en baisse par rapport au sommet de 68 % atteint en 1995-1996. Pour que le Canada puisse faire face aux pressions qui découleront du vieillissement de la population, le budget de 2004 se fixe pour objectif de ramener le ratio de la dette au PIB à 25 % d'ici 10 ans.

Un meilleur contrôle des dépenses

Une gestion financière responsable ne se limite pas à la simple prudence. Elle exige la mise en place de programmes efficients qui répondent aux priorités des Canadiens.

Le 16 décembre 2003, le gouvernement a annoncé des mesures immédiates de contrôle des dépenses afin d'être en mesure de verser cette année 2 milliards de dollars de plus aux provinces et aux territoires pour les soins de santé.

Il a imposé un gel des principaux projets d'immobilisation et un examen détaillé de toutes les dépenses prévues d'ici la fin du présent exercice.

Des économies de 1 milliard de dollars

Prenant appui sur ces mesures immédiates, et conformémement à l'engagement pris dans le budget de 2003, le gouvernement dégage des économies de 1 milliard de dollars à même les programmes existants et les budgets de tous les ministères et organismes pour 2004-2005, et les exercices ultérieurs.

Au nombre des mesures déjà prises pour atteindre la cible de 1 milliard, citons l'annulation du projet de centre d'histoire du Canada, du projet d'expansion des immobilisations de VIA Rail, du programme des commandites et de la réserve pour l'unité nationale, ainsi que la réduction des programmes de publicité.

Un examen exhaustif des dépenses

En outre, le nouveau Comité sur l'examen des dépenses, que dirige le président du Conseil du Trésor, effectue un examen en profondeur de l'ensemble des programmes et des dépenses.

Le Comité fixera des normes sévères auxquelles tous les ministères devront se conformer pour s'assurer que les dépenses restent à un niveau adéquat et reflètent les nouvelles priorités des Canadiens.

Où va l'argent des contribuables 2002-2003

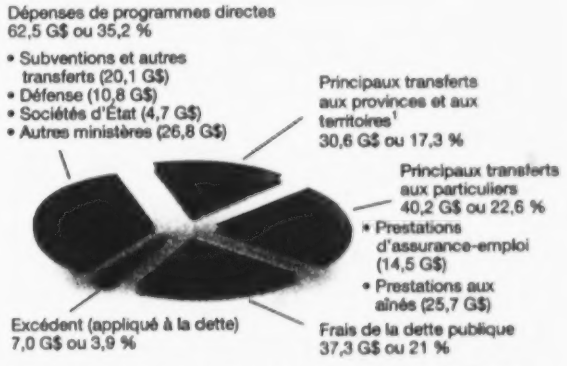

[1] Comprend la péréquation, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et la formule de financement des territoires.

Nota – Le symbole G$ exprime des milliards de dollars.

Il ciblera en outre les activités d'envergure comme les approvisionnements à l'échelle du gouvernement, la gestion des biens et les technologies de l'information.

Le gouvernement prévoit que le processus d'examen des dépenses permettra de dégager, au cours des quatre prochaines années, des économies annuelles d'au moins 3 milliards de dollars. Ces économies pourront être réinvesties dans les nouvelles priorités des Canadiens, comme les soins de santé, l'apprentissage et l'innovation, les collectivités, ainsi que les mesures visant les Autochtones et les personnes handicapées.

Une gestion financière et une reddition de comptes plus solides

Les économies budgétaires n'auront de sens que si elles s'accompagnent d'une reddition de comptes accrue. Les récents événements ont clairement montré que le système actuel doit devenir beaucoup plus rigoureux pour assurer l'utilisation optimale de l'argent des contribuables.

Un ensemble de nouvelles initiatives qui seront menées sous la gouverne du président du Conseil du Trésor ont été annoncées aujourd'hui. Elles s'appuient sur les principales mesures de reddition de comptes qui suivent :

- le rétablissement du Bureau du contrôleur général du Canada, qui surveillera toutes les dépenses publiques;
- la nomination de contrôleurs professionnels agréés, qui seront chargés d'approuver les nouvelles dépenses de tous les ministères;
- le renforcement de la fonction de vérification interne à l'échelle de l'administration fédérale;
- la divulgation, sur support électronique, des marchés de l'État, sauf dans des cas exceptionnels comme ceux ayant trait à la sécurité nationale;
- la mise en place de nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État, en vertu desquelles les vérifications spéciales quinquennales dont ces sociétés font l'objet seront déposées devant le Parlement.

Renseignements sur le budget de 2004

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant :

au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou
au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Nouvel élan vers la réussite

Renforcer la gestion dans le secteur public

le 23 mars 2004

Canada

« Nous voilà donc à un moment de véritable transformation dans la gestion publique moderne. Le secteur public doit entreprendre une restructuration en profondeur afin d'accélérer le processus décisionnel, de s'adapter au changement et de mettre l'accent sur la prestation de services axée sur les citoyens. »

Reg Alcock,
Président du Conseil du Trésor
du Canada et ministre responsable
de la Commission canadienne du blé

Introduction

Les Canadiennes et les Canadiens souhaitent qu'une saine gouvernance soit mise en place. Ils veulent avoir l'assurance que les programmes gouvernementaux sont bien administrés. Ils aspirent à une ouverture et à une transparence accrues. Ils veulent aussi que le Parlement, leur gouvernement et les fonctionnaires rendent compte des résultats obtenus, qu'ils soient bons ou mauvais.

Le renforcement de la gestion dans le secteur public constitue un volet fondamental de nos efforts visant à réaliser ces objectifs, à accroître la transparence, la responsabilisation et la responsabilité financière, de même qu'à assurer l'observation de règles d'éthique dans les affaires de l'État.

Comme l'a déclaré le premier ministre, « Nous ne visons rien de moins que d'avoir la meilleure fonction publique au monde. »

La mondialisation, le resserrement de la surveillance du public, le fait que ce dernier exige davantage d'ouverture, de transparence et de responsabilisation, ainsi que l'avènement de l'« économie du savoir » ont imposé d'énormes pressions sur la gestion du secteur public.

Cependant, les structures conventionnelles d'un gouvernement freinent souvent les changements qui seraient nécessaires pour s'adapter à l'évolution des priorités publiques. En fait, partout dans le monde industrialisé, les gouvernements élus démocratiquement font face à des pressions croissantes pour moderniser la gestion du secteur public.

Pour les Canadiens, il est crucial que le pays soit un chef de file de cette révolution en matière de gestion. Leur qualité de vie est grandement tributaire d'un secteur public moderne, dynamique et efficace.

Le dynamisme accru du secteur public contribuera aux efforts que nous déployons afin de bâtir une économie du XXI^{e} siècle, de renforcer nos fondations sociales et de faire en sorte que le rôle du Canada dans le monde en soit un d'influence et de fierté.

Stratégie et objectifs

Le gouvernement sait que les Canadiens s'attendent non seulement à ce que leur gouvernement équilibre le budget, mais aussi à ce qu'il gère ce budget avec intégrité.

Notre gouvernement est convaincu qu'il doit affronter les problèmes sans détours et ce, à tous les niveaux. C'est la raison pour laquelle, depuis les changements apportés au gouvernement en décembre 2003, celui-ci a pris systématiquement des mesures concrètes pour favoriser l'ouverture et la transparence, optimiser les ressources et rétablir la confiance et la responsabilisation dans l'ensemble de l'administration fédérale; le gouvernement est déterminé à poursuivre dans cette voie.

Afin d'atteindre ces objectifs et de renforcer la gestion dans le secteur public, le gouvernement s'efforce :

- d'intensifier la fonction de contrôleur et d'améliorer la surveillance;
- de rehausser le rôle du Parlement et d'encourager la communication proactive de l'information, pour que les Canadiens puissent davantage tenir le Parlement, le gouvernement et les fonctionnaires responsables de leurs actes;
- de moderniser et de transformer les pratiques de gestion et l'examen continu des dépenses publiques, de manière à améliorer l'administration et à assurer une utilisation judicieuse des fonds publics;
- de renforcer les capacités et d'améliorer les outils à l'appui d'une saine gestion.

Principales initiatives

Dans la poursuite de ces efforts et afin de prévenir des abus tels que ceux qui ont récemment été soulevés, le gouvernement dresse un plan complet visant à renforcer la fonction de contrôleur, ainsi que la gestion des dépenses et la surveillance dans l'ensemble du secteur public fédéral.

Le budget de 2004 prévoit les mesures suivantes :

1. **Rétablir le Bureau du contrôleur général du Canada, avec le mandat de surveiller rigoureusement toutes les dépenses publiques.** Le rôle du Bureau du contrôleur général du Canada consiste à surveiller toutes les dépenses de l'État et à assurer le leadership de la collectivité de la gestion financière de la fonction publique, de même que veiller à l'établissement et au respect des normes. Le poste de contrôleur général sera confié à un expert en gestion, chevronné et reconnu.
2. **Nommer des contrôleurs agréés qui devront autoriser toutes les nouvelles mesures de dépenses dans chacun des ministères.** La nomination des contrôleurs ministériels devra être approuvée par le contrôleur général.
3. **Réorganiser et renforcer la fonction de vérification interne dans l'ensemble de l'administration fédérale afin de mettre en place des programmes complets de vérification s'appuyant sur de solides analyses du risque de chacune des activités ministérielles, et y rattacher l'autorisation de passer en revue tous les détails de chaque portefeuille.** Le Secrétariat du Conseil du Trésor passera en revue et approuvera les profils d'analyse du risque établis par les ministères et les organismes.
4. **Instaurer dans l'ensemble du gouvernement des systèmes modernes pour la transmission en temps opportun de l'information relative aux ressources humaines et financières, afin d'assurer le suivi de toutes les dépenses et de fournir les outils nécessaires à leur examen et à la prise de décisions.** Un nouveau système d'information sur la gestion des dépenses viendra soutenir l'examen continu des dépenses et améliorer les rapports déposés au Parlement.
5. **Établir de nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État et exiger que les résultats des vérifications spéciales quinquennales, menées par le vérificateur général, soient déposés au Parlement et affichés sur leurs sites Web.** Un examen exhaustif des sociétés d'État est présentement en cours et sera terminé d'ici le 30 septembre 2004.

De plus, à l'instar de la nouvelle initiative de divulgation proactive des frais de déplacement et d'accueil par les ministres et les hauts fonctionnaires, le gouvernement continuera d'accroître la transparence de ses opérations et de communiquer l'information relative à ses activités.

Ainsi, le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2004, que les ministères devront divulguer au public tous leurs marchés s'élevant à plus de 10 000 $, sauf en de très rares exceptions ayant trait à la sécurité nationale. Ces nouvelles exigences seront instaurées graduellement et s'appliqueront en premier lieu aux achats de biens et de services.

En outre, dans le budget de 2004, le gouvernement confirme qu'il procédera à l'examen des dépenses publiques par l'entremise du Comité du Cabinet d'examen des dépenses, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour renouveler et rajeunir l'appareil gouvernemental, ainsi que pour réaliser des investissements qui serviront à mettre en place une gestion de premier ordre. Le Comité :

- examinera tous les aspects des dépenses publiques;
- insistera sur les principales activités interministérielles et sur les secteurs centraux des opérations gouvernementales;
- dégagera au cours des quatre prochaines années des économies d'au moins 3 milliards de dollars annuellement. Ces sommes seront investies dans les domaines prioritaires pour les Canadiens, soit les soins de santé, l'éducation, les collectivités, les personnes handicapées et les Autochtones.

L'ensemble de ces mesures viendra renforcer la gestion dans le secteur public, intensifier la surveillance et faire en sorte que les fonds publics sont administrés et utilisés judicieusement.

On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet du nouveau Bureau du contrôleur général du Canada, à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

Renseignements sur le budget de 2004

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant :

au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou
au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Nouvel élan vers la réussite

L'importance de la santé

le 23 mars 2004

Canada

« Aucune autre priorité ne représente aussi clairement les décisions que nous avons prises sur la façon dont nous entendons vivre en tant que société. »

Le ministre des Finances, Ralph Goodale
Le discours du budget de 2004

Amélioration des soins de santé

Le système universel de soins de santé du Canada est l'expression tangible des principes d'équité et d'égalité des chances qui nous définissent en tant que pays.

Le budget de 2004 réaffirme l'engagement du premier ministre et du gouvernement de collaborer avec les provinces en vue d'apporter les réformes requises au système canadien de soins de santé et d'en assurer la viabilité.

Le budget prévoit donc un financement croissant, prévisible et viable en matière de santé.

- Il confirme le versement de 2 milliards de dollars supplémentaires aux provinces et aux territoires pour la santé, ce qui porte à 36,8 milliards le financement accordé dans le cadre de l'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé.
- Il prévoit la création d'une agence de la santé publique du Canada, qui servira de point de liaison à l'intérieur du réseau national pour le contrôle des maladies et l'intervention d'urgence.
- Il réserve immédiatement des fonds de 665 millions de dollars pour l'exercice en cours et les deux suivants afin d'améliorer l'état de préparation du Canada aux urgences touchant la santé publique. Ces mesures s'ajoutent aux quelque 400 millions qui seront transférés de Santé Canada à la nouvelle agence.

Investissements dans les soins de santé

L'Accord de 2003 sur la santé assurait un financement croissant et prévisible pour les soins de santé et énonçait des objectifs importants liés à la réforme et à la présentation de rapports. Le budget de 2003 prévoyait l'injection de 34,8 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans pour la santé.

Lors de la rencontre des premiers ministres en janvier 2004, le premier ministre du Canada a confirmé le versement de 2 milliards de dollars supplémentaires aux provinces et aux territoires pour la santé. Ces fonds seront calculés selon un montant égal par habitant et versés sous forme de supplément en espèces en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).

Cet investissement de 2 milliards de dollars fait passer la contribution fédérale annuelle aux dépenses de santé publique à environ 40 % du total dans l'ensemble du pays.

Transferts fédéraux en espèces : santé et programmes sociaux

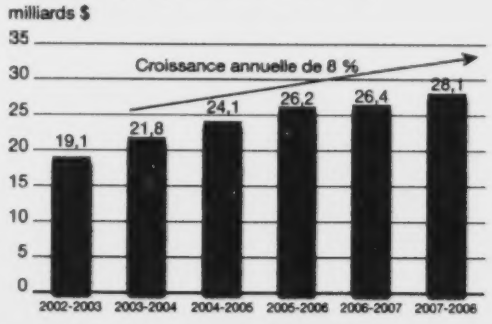

Pour assurer un soutien croissant et prévisible, le gouvernement a inscrit dans la loi les transferts en espèces aux provinces et aux territoires au titre de la santé et des programmes sociaux d'ici 2007-2008. Les transferts atteindront alors 28,1 milliards de dollars.

Ce financement représente une croissance annuelle moyenne de 1,8 milliard de dollars et un taux de croissance de 8 % par année au cours de la période de cinq ans visée par l'Accord, soit beaucoup plus que la croissance prévue du produit intérieur brut nominal.

Amélioration de la reddition de comptes

L'Accord de 2003 sur la santé énonçait un nouveau cadre de reddition de comptes comportant l'engagement des provinces et des territoires à faire régulièrement rapport aux Canadiens. Le nouveau Conseil de la santé facilitera cet exercice.

Le gouvernement s'est engagé à rendre ses transferts plus transparents en restructurant le TCSPS, qui sera remplacé le 1er avril 2004 par deux nouveaux mécanismes de transfert : le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Si l'on tient compte des transferts en espèces et en points d'impôt ainsi que du Transfert visant la réforme pour les soins de santé, doté de 16 milliards de dollars, l'aide fédérale à la santé et aux programmes sociaux atteindra 49,3 milliards en 2007-2008.

Des soins de santé viables

« Le véritable défi consiste à garantir la viabilité du système canadien de soins de santé. En effet, lorsque j'ai rencontré mes homologues provinciaux et territoriaux en février, chacun d'eux s'est rallié au consensus atteint tout au long de mes consultations prébudgétaires : nous devons cibler la viabilité. »

Le ministre des Finances, Ralph Goodale
Le discours du budget de 2004

Le cadre permettant d'offrir une aide fédérale croissante et prévisible n'aurait pu être mis en place si le gouvernement du Canada n'avait pas réalisé des budgets équilibrés ou excédentaires.

Toutefois, la forte augmentation des dépenses met en relief la question de la viabilité du système public canadien de soins de santé et la meilleure manière d'y répondre sans mettre en péril les progrès budgétaires si difficilement acquis depuis le milieu des années 1990 ou les investissements nécessaires à d'autres priorités.

Les Canadiens ont besoin que leurs gouvernements collaborent pour que ceux-ci puissent procéder aux réformes nécessaires du système de santé et en assurer la viabilité pour les générations à venir.

Le premier ministre du Canada a donc proposé de tenir une rencontre des premiers ministres cet été pour discuter de la viabilité du système de soins de santé dans le contexte des autres priorités nationales.

s'exerçant sur les systèmes provinciaux et territoriaux de santé publique relevées lors de l'épidémie de SRAS.

En prévision de l'avenir

Les mesures de financement annoncées dans le présent budget servent à combler les lacunes actuelles du système canadien de santé publique. Grâce aux changements qui seront apportés, ce système disposera d'une capacité accrue en matière de surveillance, de diagnostic et d'intervention; il bénéficiera d'un meilleur partage de l'information, d'activités améliorées de formation et d'apprentissage et d'une collaboration plus grande entre les différentes administrations publiques.

Le gouvernement du Canada prévoit faire d'autres investissements une fois que la nouvelle agence de la santé publique du Canada sera mise sur pied, que l'agent de santé publique en chef aura élaboré un plan de santé publique complet et que le gouvernement aura eu la possibilité d'évaluer les ressources supplémentaires nécessaires.

Améliorations visant les Canadiens handicapés et les aidants naturels

Renforcement de l'équité fiscale

Le gouvernement prend des mesures pour rendre le régime fiscal plus équitable à l'endroit des personnes handicapées ou ayant des frais médicaux supérieurs à la moyenne et des personnes qui leur prodiguent des soins.

Depuis 1996, la valeur des allégements fiscaux accordés à ces personnes a plus que doublé; elle s'établit maintenant à 1,2 milliard de dollars par année.

Elle fera de l'implication des citoyens l'une de ses grandes priorités et sera reliée au réseau mondial d'organismes responsables de la santé publique. Le gouvernement déterminera quels programmes et activités de Santé Canada seront confiés à la nouvelle agence.

Mesures immédiates pour combler les lacunes existantes

Le budget de 2004 propose de réserver immédiatement des fonds supplémentaires de 665 millions de dollars pour l'exercice en cours et les deux suivants afin d'améliorer l'état de préparation du Canada aux urgences touchant la santé publique.

- 165 millions de dollars serviront à appuyer la création de la nouvelle agence et à financer ses principales activités. Ces fonds s'ajoutent aux quelque 400 millions qui seront transférés de Santé Canada à l'agence. Ces ressources permettront d'accroître la capacité d'intervention en cas d'urgence, d'améliorer la surveillance en établissant et en appliquant des normes de collecte de données, d'établir des centres d'excellence régionaux, d'accroître la capacité des laboratoires et de renforcer la coordination internationale.
- 100 millions seront investis dans Inforoute Santé du Canada aux fins d'évaluer, d'élaborer et de mettre en œuvre un système efficace de surveillance de la santé publique en temps réel, dans le but de faciliter la détection rapide d'épidémies telles que celle du SRAS.
- 400 millions seront accordés aux provinces et aux territoires au cours des trois prochaines années pour appuyer une stratégie nationale d'immunisation et alléger les pressions

Amélioration du système de santé publique

Récemment, certaines situations d'urgence en matière de santé publique ont mis en lumière la nécessité d'apporter des changements au système canadien de santé publique en prévision d'autres éclosions de maladies infectieuses.

Pour apporter ces changements, le gouvernement entend collaborer avec les provinces, les territoires et les autres parties prenantes à l'élaboration d'un système de santé publique intégré, de sorte que le Canada soit à même de réagir si une épidémie comme celle du SRAS devait survenir.

Nouvelle agence de la santé publique et agent de santé publique en chef

Le gouvernement nommera un agent de santé publique en chef. Celui-ci participera activement à la conception et à la mise sur pied de l'agence de la santé publique du Canada, notamment sa structure organisationnelle et le rôle qu'elle remplira dans la mise au point d'une approche nationale en matière de santé publique. Il s'acquittera de cette tâche en consultation étroite avec le gouvernement du Canada, les provinces, les territoires et d'autres parties prenantes. L'agent de santé publique en chef, qui dirigera la nouvelle agence, aidera à coordonner les mesures prises à l'échelle nationale en cas de catastrophe ou d'urgence ouchant la santé publique.

L'agence, qui relèvera du ministre de la Santé, se concentrera sur la gestion des maladies infectieuses, la préparation aux interventions d'urgence et les maladies chroniques.

Dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un comité consultatif technique sur les mesures fiscales touchant les personnes handicapées, qui doit présenter son rapport à l'automne 2004.

Se fondant sur les travaux du comité, le budget de 2004 propose une déduction au titre des mesures de soutien pour personnes handicapées, de façon à réduire les obstacles à l'éducation et à l'emploi, mesure dont le coût sera de 15 millions de dollars par année.

En outre, un allégement fiscal supplémentaire sera accordé aux aidants naturels à l'égard des frais médicaux et des coûts reliés à une invalidité qu'ils engagent pour les personnes à leur charge. Le coût de cette mesure en 2004-2005 s'établira à 20 millions de dollars.

Meilleure intégration dans le milieu de travail

Le gouvernement continuera de collaborer avec les administrations publiques provinciales et territoriales, les employeurs et la collectivité pour appuyer l'intégration des personnes handicapées dans le milieu de travail.

Il veillera à ce que ses politiques, à titre de principal employeur, favorisent davantage l'embauche et le maintien en poste des Canadiens handicapés dans la fonction publique. Il appuiera aussi la prise de mesures semblables dans les entreprises sous réglementation fédérale.

Le budget prévoit une hausse de 30 millions de dollars par année, à compter de 2004-2005, des fonds affectés aux programmes provinciaux et territoriaux d'aide à l'emploi. Il s'agit d'une nette hausse des engagements pris par le gouvernement dans le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, négocié récemment avec les provinces et les territoires; ces engagements se chiffrent à 193 millions par année.

Faciliter la transition à l'emploi

Le Régime de pensions du Canada (RPC) sera modifié de façon à faciliter le retour au travail des personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité dans le cadre du RPC. Les prestations d'invalidité seront rétablies dans le cas d'un ancien bénéficiaire qui, dans les deux ans suivant son retour au travail, doit cesser de travailler pour des motifs reliés à sa déficience.

Renseignements sur le budget de 2004

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant :

au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou
au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Nouvel élan vers la réussite

L'apprentissage : pierre angulaire du progrès économique et social au Canada

le 23 mars 2004

« Le savoir est la voie vers le progrès économique et les possibilités individuelles, et l'éducation est le pont pour y accéder. »

Le ministre des Finances, Ralph Goodale
Le discours du budget de 2004

L'importance de l'apprentissage

Dans l'économie d'aujourd'hui, une population instruite et compétente est gage de succès. C'est pourquoi l'apprentissage est essentiel à l'accroissement du niveau de vie et de la qualité de vie de tous les Canadiens.

Ceux-ci savent que le processus d'apprentissage commence dès la naissance et se poursuit tout au long de la vie. Le budget de 2004 en tient compte, en annonçant les mesures suivantes :

- instauration du Bon d'études canadien, qui fournira jusqu'à 2 000 $ pour les enfants nés après 2003 et dont la famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants;
- hausse des taux correspondants de la Subvention canadienne pour l'épargne-études pour les familles à revenu faible ou moyen;
- financement accéléré au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants;
- nouvelle bourse pouvant atteindre 3 000 $ pour les étudiants de niveau postsecondaire de première année, à charge, de familles à faible revenu;
- bourse pouvant atteindre 2 000 $ par année pour les étudiants handicapés admissibles;
- mise à jour et amélioration du Programme canadien de prêts aux étudiants;
- adoption des premières mesures de la Stratégie des compétences en milieu de travail.

Canada

Aider les familles à planifier les études postsecondaires

Le budget de 2004 instaure des mesures pour aider les familles à revenu faible ou moyen à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.

Bon d'études canadien

À compter de 2004, un Bon d'études canadien de 500 $ sera octroyé à la naissance pour les enfants des familles ayant droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), soit généralement des familles dont le revenu annuel est inférieur à 35 000 $.

Par la suite, ces enfants seront admissibles à des versements de 100 $ au titre du Bon d'études jusqu'à l'âge de 15 ans, chaque année où leur famille a droit au supplément de la PNE.

Les enfants nés après 2003 qui n'ont pas droit au Bon d'études à leur naissance, mais qui deviennent admissibles au supplément de la PNE par la suite, auront droit à ce moment à un Bon d'études de 500 $. Ils auront ensuite droit aux versements annuels de 100 $, chaque année où leur famille a droit au supplément de la PNE.

Le Bon sera versé dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) que la famille aura établi pour les études postsecondaires de l'enfant. Un montant de 25 $ sera ajouté au Bon initial de 500 $ pour les frais liés à l'ouverture du REEE.

Un enfant de famille à faible revenu pourrait recevoir au total des paiements de 2 000 $ qui, à un taux de rendement réel de 3,5 %, pourraient atteindre 3 000 $ quand l'enfant aura 18 ans.

On estime qu'en 2004, le Bon d'études canadien profitera à plus de 120 000 nouveau-nés et coûtera 85 millions de dollars.

Subvention canadienne pour l'épargne-études

À l'heure actuelle, pour chaque tranche de 100 $ versée dans un REEE, le gouvernement accorde une subvention de 20 $ appelée la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). La SCEE peut atteindre un maximum de 400 $ par année par enfant.

Le budget de 2004 propose qu'à compter de 2005, cette subvention, correspondant à 20 % du versement effectué, soit doublée pour passer à 40 % dans le cas des familles dont le revenu ne dépasse pas 35 000 $. Il est aussi proposé que le taux passe à 30 % pour les familles dont le revenu se situe entre 35 000 $ et 70 000 $. Ces taux accrus s'appliqueront à la première tranche de 500 $ versée durant l'année dans le REEE d'un enfant.

Plus de 4,5 millions d'enfants seront admissibles à la SCEE bonifiée. Celle-ci devrait coûter 80 millions de dollars par année.

Comment le Bon d'études canadien et la SCEE bonifiée aideront un enfant d'une famille dont le revenu annuel est de 30 000 $:

- Madeleine est née en 2004. Ensemble, ses parents gagnent 30 000 $ par an et reçoivent le supplément de la PNE chaque année.
- Madeleine recevrait le Bon d'études de 500 $ à la naissance et 100 $ par année jusqu'à l'âge de 15 ans, soit un total de 2 000 $. Investies dans un REEE, ces sommes pourraient atteindre 3 000 $ quand elle aura 18 ans.
- Si la famille de Madeleine versait 4 $ par semaine dans le REEE, le gouvernement du Canada verserait des contributions correspondant à 40 % des cotisations, aux termes de la SCEE. Sur 18 ans, leur valeur totale grimperait à 7 500 $. Avec le Bon d'études, le total de l'épargne dans le REEE pourrait atteindre 10 500 $.
- Cette somme devrait suffire à payer trois années d'études dans un collège communautaire type.

Apprentissage et garde de jeunes enfants

L'apprentissage et les services de garde dont bénéficient les jeunes enfants jouent un rôle important dans leur développement.

Le budget de 2004 propose d'accélérer la mise en œuvre du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, en versant 75 millions de dollars de plus en 2004-2005 et en 2005-2006.

Le total de l'engagement fédéral au cours des deux prochaines années atteindra 375 millions. Il s'agit d'une augmentation des deux tiers par rapport aux engagements

antérieurs, ce qui permettra la création de 48 000 places en garderie, ou fournira jusqu'à 70 000 places entièrement subventionnées pour des enfants de familles à faible revenu.

Le budget de 2004 accorde également 10 millions de plus sur 4 ans au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants des Premières Nations qui vivent dans les réserves, portant à 45 millions le total de l'investissement du gouvernement fédéral.

Faciliter la transition vers les études postsecondaires

Le gouvernement accordera une nouvelle bourse aux étudiants de niveau postsecondaire de première année issus de familles à faible revenu, qui sont admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants.

La bourse couvrira la moitié des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 $.

Plus de 20 000 étudiants à charge devraient recevoir la nouvelle bourse chaque année, ce qui représente des coûts de 30 millions de dollars à compter de 2005-2006.

Pour encourager les personnes handicapées admissibles aux prêts étudiants à faire des études postsecondaires, une nouvelle bourse pouvant atteindre 2 000 $ par année sera instaurée. Plus de 6 000 étudiants bénéficieront chaque année de cette mesure. Son coût sera de 15 millions de dollars en 2005-2006, et augmentera par la suite.

Améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants

On estime qu'en 2000-2001, 60 % des étudiants recevaient un prêt étudiant fédéral ou provincial.

Pour tenir compte de la hausse du coût des études depuis 1994 et du besoin croissant d'outils comme un ordinateur, le plafond hebdomadaire des prêts du Programme canadien de prêts aux étudiants sera porté de 165 $ à 210 $.

Cette mesure fera augmenter d'environ 74 millions de dollars, à partir de 2005-2006, le coût des prêts aux étudiants pour le gouvernement du Canada.

Pour élargir l'admissibilité au Programme et accroître l'aide aux étudiants déjà admissibles, la contribution prévue des parents dans le cas de familles à revenu moyen sera réduite. Cette mesure bénéficiera à 40 000 familles.

Soutien fédéral pour les étudiants de familles à faible revenu

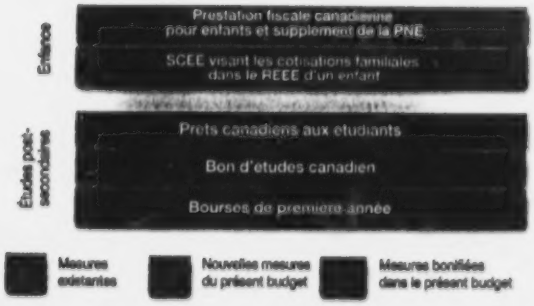

Alléger un fardeau financier déraisonnable à la fin des études

La structure actuelle du Programme canadien de prêts aux étudiants tient compte du fait que la transition de l'école au travail peut être difficile. À ce titre, le Programme renferme des mesures – allégement d'intérêts et réduction de la dette – pour les diplômés qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts une fois leurs études terminées.

Afin d'aider davantage les anciens étudiants à rembourser leurs prêts, les seuils de revenu servant à déterminer l'admissibilité à l'allégement d'intérêts seront haussés de 5 %.

Pour ceux dont la situation financière reste difficile malgré l'allégement des intérêts, le montant maximum de réduction de la dette sera majoré, passant de 20 000 $ à 26 000 $. Cette mesure vise à éviter que le relèvement du plafond hebdomadaire des prêts n'ajoute aux difficultés financières des anciens étudiants qui ont peine à rembourser leurs prêts.

Le coût de ces deux mesures est estimé à 8 millions de dollars en 2005-2006.

Les mesures actuelles de gestion de la dette seront simplifiées et améliorées, pour mieux tenir compte de la capacité qu'ont les anciens étudiants de rembourser leurs dettes.

Encourager l'apprentissage permanent

« Pour que les avantages d'une économie en croissance soient partagés équitablement, nous devons être une nation qui donne à ses citoyens la chance de parfaire leurs compétences pendant toute leur vie. »

Le ministre des Finances, Ralph Goodale
Le discours du budget de 2004

Le gouvernement du Canada instaure sa Stratégie des compétences en milieu de travail. Afin d'élaborer un plan stratégique sur les compétences professionnelles de demain, le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences demandera l'avis d'employeurs et de travailleurs, d'associations industrielles, de fournisseurs de compétences, des provinces et des collectivités.

Dans l'immédiat, le budget de 2004 prévoit une somme de 15 millions de dollars sur deux ans pour la mise en place d'un projet pilote visant à fournir une contribution correspondante à celle des centres de formation syndicaux, pour l'achat de machines et de matériel nouveaux permettant de satisfaire aux exigences et aux normes actuelles de l'industrie.

Le présent budget prévoit aussi 15 millions de plus par année pour fournir aux immigrants qualifiés une formation linguistique avancée.

De plus, le budget de 2004 accorde un crédit d'impôt pour études aux travailleurs qui poursuivent des études liées à leur emploi.

Meilleurs débouchés pour les Canadiens autochtones

Le gouvernement du Canada s'engage à améliorer concrètement les débouchés économiques des Autochtones et à relever leur niveau de vie.

Le budget de 2004 confirme le financement pour cinq ans de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones et prévoit 125 millions de dollars sur cinq ans pour remplacer les fonds venant à échéance le 31 mars 2004.

Ces fonds assureront le maintien des programmes et des services offerts aux Autochtones vivant en milieu urbain, la formation des organisations administrant la Stratégie et l'accès de nombreux Inuits et membres des Premières Nations à des services de garde de qualité pendant qu'ils suivent une formation ou cherchent un emploi.

Renseignements sur le budget de 2004

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant :

au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou
au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Nouvel élan vers la réussite

Un nouveau pacte pour les collectivités

le 23 mars 2004

« Pour le gouvernement, la nécessité de ce pacte est évidente, ses avantages sont clairs et c'est maintenant qu'il doit se concrétiser. »

Le ministre des Finances, Ralph Goodale
Le discours du budget de 2004

Des endroits où il fait bon vivre — Un nouveau pacte

Les Canadiennes et les Canadiens veulent vivre dans des collectivités où ils trouveront des logements abordables, un réseau routier adéquat, des transports en commun efficaces, des quartiers sécuritaires et de nombeux espaces verts. C'est pourquoi le gouvernement du Canada est déterminé à instaurer un nouveau pacte à l'intention des collectivités de toutes tailles.

Le nouveau pacte poursuivra les objectifs suivants à l'intention des collectivités :

- offrir un financement à long terme, fiable et prévisible;
- assurer un soutien plus efficace des programmes qui combleront des besoins prioritaires sur le plan social et celui des infrastructures;
- aider à trouver des solutions locales à des problèmes locaux;
- leur donner l'occasion de mieux se faire entendre en ce qui a trait aux questions qui les touchent.

À cette fin, le budget de 2004 prévoit les mesures initiales suivantes :

- remboursement intégral, pour les municipalités de toutes tailles, de la taxe sur les produits et services (TPS);

Canada

- financement accéléré des travaux d'infrastructure;
- possibilités pour les municipalités, de mieux se faire entendre;
- appui à l'assainissement des sites contaminés;
- financement des services d'accueil et d'intégration des immigrants;
- octroi de ressources pour améliorer les programmes et les services destinés aux Autochtones vivant en milieu urbain.

Les partenariats sont vitaux

Le gouvernement est conscient que le succès à long terme du nouveau pacte dépend de la création de partenariats étroits avec les collectivités, les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les organismes sans but lucratif.

Remboursement intégral de la TPS

Les municipalités recevront quelque 7 milliards de dollars en remboursements de TPS au cours des 10 prochaines années. Elles pourront investir cet argent dans des secteurs prioritaires comme le réseau routier, le transport en commun et l'eau potable.

Depuis le 1er février 2004, les municipalités récupèrent la totalité de la TPS et de la composante fédérale de la taxe de vente harmonisée (TVH) qu'elles paient. Auparavant, le remboursement de la taxe sur leurs achats était de 57 %.

Exemple de remboursement de la TPS

Une municipalité achète du matériel de déneigement qui coûte 200 000 $ et paie 14 000 $ au titre de la TPS.

- Auparavant, la municipalité aurait eu droit au remboursement de 57 % de la TPS payée, soit 8 000 $.
- En vertu de la nouvelle mesure, la municipalité pourra recouvrer entièrement les 14 000 $, soit 6 000 $ de plus.

En outre, dans le discours du Trône, le gouvernement a indiqué qu'il collaborerait avec les provinces pour partager avec les municipalités une partie des revenus tirés de la taxe sur l'essence, ou pour trouver d'autres mécanismes fiscaux produisant les mêmes résultats. Au cours des prochains mois, il amorcera des discussions à ce sujet avec les gouvernements des provinces et des territoires, et il continuera de consulter les municipalités.

Financement accéléré des travaux d'infrastructure

La somme de 1 milliard de dollars affectée au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale dans le budget de 2003 sera dépensée sur 5 ans plutôt que sur 10 ans comme prévu.

Les municipalités de partout au Canada auront donc accès plus rapidement aux fonds dont elles ont besoin pour planifier et apporter des améliorations à leur infrastructure.

Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale est conçu pour aider les municipalités à financer des projets de faible envergure, dont ceux qui portent sur le transport local et l'infrastructure pour l'eau potable et les eaux usées.

Dans les deux derniers budgets, le gouvernement a injecté 4,6 milliards de dollars dans le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière. Il reste plus de 1,5 milliard qui peuvent être affectés à de nouveaux engagements.

À l'écoute des municipalités

Le gouvernement fédéral est déterminé à donner aux municipalités l'occasion de mieux se faire entendre en ce qui a trait aux questions qui les touchent. Des progrès ont déjà été réalisés à ce chapitre :

- le premier ministre a chargé un secrétaire parlementaire de diriger les efforts visant à conclure le nouveau pacte;
- le nouveau Comité consultatif indépendant sur les villes et les collectivités, que préside Mike Harcourt, a été mis sur pied pour faire en sorte que l'on prête l'oreille et donne suite aux préoccupations des collectivités de manière continue;
- le ministre des Finances a accepté de consulter formellement les représentants municipaux avant le dépôt de chaque budget fédéral. La première consultation a eu lieu le 19 février 2004.

Assainissement des sites contaminés

Le budget de 2004 prévoit 4 milliards de dollars sur 10 ans pour l'assainissement des sites contaminés.

De cette somme, 3,5 milliards seront consacrés à l'assainissement, sur plusieurs années, des sites fédéraux contaminés. On compte près de 3 800 sites du genre au pays.

Exemples de sites fédéraux contaminés

Il y a des sites fédéraux contaminés dans chaque province et territoire, dont :

- la Mine Giant, à Yellowknife;
- la caserne Harvey, à Calgary;
- la base des Forces canadiennes de Valcartier.

On s'attend à ce que 60 % des fonds destinés à l'assainissement des sites fédéraux soient utilisés dans le Nord, ce qui se traduira par des occasions de développement économique et la création d'emplois pour les collectivités autochtones et les résidents des régions nordiques. Des sites visés par cette mesure, 40 % sont situés en milieu urbain ou en périphérie.

Le gouvernement utilisera les 500 millions de dollars qui restent pour appuyer la remise en état d'autres sites. Les étangs bitumineux de Sydney, en Nouvelle-Écosse, sont un site prioritaire.

L'assainissement des sites contaminés atténuera les risques pour les écosystèmes vulnérables, améliorera la qualité de vie et dynamisera les collectivités.

Accueil et intégration des immigrants

Des fonds supplémentaires de 15 millions de dollars par année permettront d'offrir une formation linguistique poussée aux immigrants spécialisés afin de réduire les obstacles auxquels ils font face sur le marché du travail.

« L'écart qui persiste entre les conditions de vie des Autochtones et celles des autres Canadiens est intolérable. C'est une offense à nos valeurs. Nous ne pouvons plus suivre cette voie. »

Adresse du Premier ministre Paul Martin
en réponse au discours du Trône de 2004

Programmes pour les Autochtones vivant en milieu urbain

Plusieurs programmes fédéraux aident à répondre aux priorités des peuples et des collectivités autochtones. En voici deux exemples :

- La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain aide les collectivités à trouver de nouvelles solutions aux questions autochtones locales.
- La Stratégie de développement des ressources humaines autochtones donne accès à de la formation et à des emplois.

Le budget de 2004 renforce ces deux programmes :

- Il étend la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain à un plus grand nombre de collectivités et double son budget total, qui passe à 50 millions de dollars. La Stratégie sera aussi prolongée à quatre années, plutôt que les trois prévues au départ.
- Il confirme le financement de 1,6 milliard sur cinq ans de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, ce qui comprend le versement, sur 5 ans, d'une tranche de 125 millions pour remplacer les fonds venant à échéance le 31 mars 2004.

Un coup de pouce à l'économie sociale

Le budget de 2004 vient en aide à l'économie sociale, qui regroupe des organismes fournissant des biens et des services, mais dont les bénéfices sont consacrés à des objectifs sociaux ou communautaires.

- Le gouvernement permettra à ces organismes de bénéficier des programmes offerts aux petites entreprises.
- Le budget de 2004 prévoit 162 millions de dollars sur cinq ans pour établir des fonds régionaux de capitaux patients, promouvoir d'autres sources de crédit auprès du secteur, développer les capacités et effectuer des travaux de recherche.
- Le budget consacre des fonds à un programme de nouveaux horizons pour les aînés grâce auquel ces derniers pourront participer à des activités sociales, mener une vie active et apporter une contribution à leur collectivité.

Renseignements sur le budget de 2004

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant :

au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou
au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Nouvel élan vers la réussite

Bâtir une économie innovatrice pour le XXIe siècle

le 23 mars 2004

Canada

« ...le Canada est en train de créer un environnement où des idées provenant de découvertes scientifiques se développent à un rythme inégalé. Nous devons maintenant insister pour faire valoir le potentiel commercial de ces idées. C'est ce qui fera progresser notre économie et accroîtra les investissements et l'emploi. »

Le ministre des Finances, Ralph Goodale
Le discours du budget de 2004

Introduction

Grâce à une économie vigoureuse et à une solide assise financière, le Canada occupe une place de choix pour tirer profit de la reprise de l'économie mondiale.

Le Canada doit continuer de prendre des mesures visant à accroître la compétitivité des entreprises et à rehausser le niveau de vie des Canadiennes et des Canadiens.

Le budget de 2004 cherche à stimuler la productivité en fournissant aux entreprises et aux travailleurs canadiens les outils dont ils ont besoin pour bâtir l'économie du XXI[e] siècle, notamment :

- un soutien accru pour commercialiser les résultats des travaux de recherche effectués dans les universités, les hôpitaux et les centres de recherche du pays;
- l'injection de fonds pour appuyer le financement par capital de risque, ce qui mobilisera des investissements supplémentaires de la part du secteur privé;
- l'amélioration du régime fiscal canadien et l'adoption de mesures visant à le rendre plus concurrentiel, en relevant notamment les taux de la déduction pour amortissement à l'égard des actifs liés aux technologies de l'information et des communications.

Recherche et innovation

Depuis qu'il a réussi à équilibrer le budget en 1997-1998, le gouvernement poursuit ses efforts de financement de la recherche et de l'innovation. Les fonds injectés à cet égard ont en effet augmenté chaque année, pour atteindre 13 milliards de dollars en 2004-2005.

Le budget de 2004 mise sur ces réalisations en intensifiant l'engagement du gouvernement à l'égard de ces secteurs fondamentaux :

- il majore de 90 millions de dollars par année le budget des trois conseils subventionnaires fédéraux (Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada);
- il injecte 20 millions de plus par année pour aider les universités et les hôpitaux de recherche du Canada à financer les frais indirects de la recherche;
- il accorde, à même le produit de la vente d'actions de Petro-Canada, 200 millions de dollars à Technologies du développement durable du Canada, une fondation indépendante qui appuie la mise au point et la démonstration de technologies environnementales, et une somme supplémentaire de 800 millions au cours des sept prochaines années pour appuyer les nouvelles technologies environnementales;
- il consacre 60 millions de dollars de plus à Génome Canada pour renforcer la recherche en génomique, c'est-à-dire l'étude du code génétique des êtres humains et d'autres organismes vivants.

Commercialisation de la recherche

Le budget de 2004 fait fond sur les efforts déployés jusqu'à maintenant pour mettre en marché les découvertes issues des travaux de recherche. La commercialisation contribue à l'ouverture de marchés, à la création d'emplois et à l'amélioration du bien-être des Canadiens, grâce à des produits et services améliorés. À cette fin, le budget prévoit :

- 50 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la capacité de commercialisation des universités, des hôpitaux et d'autres installations de recherche;
- 25 millions sur cinq ans pour appuyer des propositions formulées par les ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique qui cherchent à améliorer leurs activités de commercialisation de la recherche;
- 5 millions par année au Programme d'aide à la recherche industrielle pour renforcer son soutien des initiatives régionales d'innovation qui sont parrainées par le Conseil national de recherches du Canada.

Financement par capital de risque

Le budget de 2004 énonce des mesures visant à faciliter l'accès au financement par capital de risque, l'outil essentiel des nouvelles entreprises qui transforment des idées prometteuses en produits et services.

Ainsi, la somme de 270 millions de dollars est réservée aux fins de nouveaux investissements de capital de risque par la Banque de développement du Canada (BDC) et Financement agricole Canada (FAC). Plus précisément, le budget prévoit les sommes suivantes :

- 100 millions de dollars aux fins d'investissement direct dans les nouvelles technologies pour les faire passer à l'étape suivante du financement par capital de risque;
- 100 millions pour appuyer la création de fonds spécialisés qui mobiliseront des investissements de capital de risque privés supplémentaires dans les technologies de pointe;
- 50 millions pour investir directement dans des entreprises innovatrices en démarrage ou aux premières étapes de leur développement afin d'appuyer davantage la commercialisation de technologies habilitantes;
- 20 millions de dollars sur deux ans pour fournir des fonds de capital de risque aux sociétés prometteuses dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Jumelées aux investissements du secteur privé, les initiatives de financement par capital de risque de la BDC ou de FAC devraient susciter de nouveaux investissements de capital de risque atteignant au total 1 milliard de dollars.

Soutien des petites entreprises

Le secteur des petites entreprises au Canada est une source importante d'idées novatrices, qui se traduisent par des emplois. Le budget de 2004 prévoit des mesures de soutien supplémentaires, notamment :

- le devancement d'une année de la hausse prévue du plafond de la déduction accordée aux petites entreprises, c'est-à-dire le montant des bénéfices auquel s'applique le taux d'impôt

réduit de 12 %, pour le porter à 300 000 $ d'ici 2005;

- l'élimination d'un obstacle qui empêchait les petites entreprises de bénéficier pleinement du crédit d'impôt remboursable de 35 % pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE);
- la prolongation à dix ans de la période de report prospectif des pertes autres qu'en capital. Cette mesure profitera aux petites entreprises novatrices en démarrage, qui peuvent subir des pertes financières pendant qu'elles mettent au point des technologies et produits nouveaux;
- la mise en place d'un nouveau système électronique d'appels d'offres du gouvernement pour accorder un accès juste, égal et moins coûteux à toutes les entreprises qui font une demande de marché public;

Soutien des petites entreprises

Les derniers budgets ont instauré des mesures fiscales visant à promouvoir l'entrepreneuriat et à aider les petites entreprises, notamment :

- le relèvement du plafond de la déduction accordée aux petites entreprises, pour le faire passer de 200 000 $ à 300 000 $;
- la réduction du taux d'inclusion des gains en capital, qui est passé des trois quarts à la moitié;
- l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital pour les entreprises de moindre envergure, à compter de 2004;
- l'instauration, et ensuite l'élargissement, du report libre d'impôt à l'égard de certains placements dans les petites entreprises;
- le relèvement du plafond des REER, pour le faire passer de 13 500 $ à 15 500 $ en 2004 et à 18 000 $ d'ici 2006.

- l'engagement du gouvernement à travailler avec des groupes de petites entreprises pour alléger leur fardeau administratif, notamment en précisant les exigences gouvernementales en matière de renseignements et en éliminant les dédoublements inutiles.

Renforcement de l'avantage commercial du Canada

Selon l'édition 2004 du document *Le choix concurrentiel* publié par KPMG, où l'on compare les coûts des entreprises dans 11 pays d'Amérique du Nord, d'Europe et de l'Asie-Pacifique, c'est au Canada que ces coûts sont les plus bas.

Le budget de 2004 propose de nouvelles initiatives visant à renforcer cet avantage concurrentiel pour placer le Canada parmi les meilleurs pays où faire des affaires.

Déduction pour amortissement (DPA)

L'un des principaux éléments d'un régime fiscal concurrentiel réside dans la façon de traiter les immobilisations, y compris le matériel nécessaire pour produire des biens et des services. Le régime de la DPA détermine la fraction des coûts d'immobilisation qu'une entreprise peut déduire au cours d'une année donnée.

L'utilisation d'une meilleure technologie accroît la productivité et la compétitivité, ce qui fait augmenter la demande de biens et de services et stimule la création d'emplois.

Pour tenir compte de cette réalité, le budget de 2004 :

- relève le taux de DPA pour les ordinateurs et matériel connexe, pour le faire passer de 30 % à 45 %;
- accroît le taux de DPA applicable au matériel de transmission à large bande, au matériel Internet et au matériel d'infrastructure pour réseaux de données, qui passe de 20 % à 30 %.

Ces modifications auront pour effet de mieux faire correspondre la vie utile de ces biens et le rythme auquel les entreprises peuvent radier leurs investissements.

Marchés financiers plus solides et efficients

Des politiques saines et souples pour la réglementation des marchés financiers du Canada sont essentielles au renforcement de l'avantage commercial du Canada. À cet égard, le budget de 2004 prévoit les mesures suivantes :

- le gouvernement fédéral s'engage à collaborer avec les provinces et territoires pour mettre sur pied un organisme de réglementation des valeurs mobilières unique, afin d'accroître l'efficience des marchés financiers du Canada;
- le gouvernement recueillera des points de vue sur la meilleure façon de remédier à tout chevauchement pouvant survenir dans les fonctions prudentielles, administratives et de services aux entreprises du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

L'avantage fiscal canadien

Grandes sociétés et moyennes entreprises : En 2004, le taux fédéral-provincial combiné moyen de l'impôt des sociétés, y compris l'impôt sur le capital, est inférieur de 2,3 points de pourcentage au taux fédéral-États combiné des États-Unis. D'ici 2008, l'impôt fédéral sur le capital sera éliminé au Canada.

Petites entreprises : Les taux d'impôt des sociétés au Canada sont nettement inférieurs à ceux des États-Unis sur les tranches de bénéfices au-delà du seuil de 50 000 $US (environ 65 000 $ CAN).

Recherche-développement (R-D) : Le Canada accorde un crédit d'impôt de 20 % pour toutes les dépenses de R-D; les États-Unis n'accordent un crédit de 20 % qu'au titre de la R-D supplémentaire. Le Canada accorde aussi aux petites entreprises un crédit d'impôt remboursable de 35 % pour la RSDE; cette mesure n'a pas d'équivalent aux États-Unis.

Renseignements sur le budget de 2004

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant :

au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou
au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

This document is also available in English.